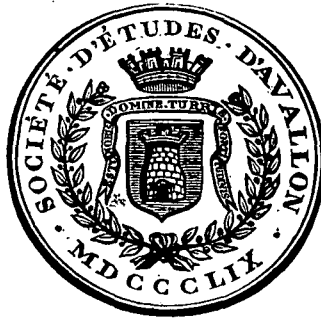


BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'ÉTUDES
D'AVALLON

17^{me} ANNÉE. — 1876.



AVALLON
ÉMILE ODOBÉ, IMPRIMEUR BREVETÉ
23, RUE DE LYON, 23.

1877

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'ÉTUDES
D'AVALLON.

Bien que la Société insère au Bulletin les articles lus en séance et acceptés par la Commission, elle n'entend pas en approuver le contenu, ni en prendre la responsabilité.

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'ÉTUDES
D'AVALLON.

17^{me} ANNÉE. — 1876.

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES D'AVALLON EN 1876.

MEMBRES HONORAIRES.

MM. le Sous-Préfet, Président d'honneur.

Le Maire.

Le Président du Tribunal civil.

L'Archiprêtre curé de Saint-Lazare d'Avallon.

Le Curé de Saint-Martin d'Avallon.

MEMBRES TITULAIRES.

MM.

- ALLOURRY Théodore, propriétaire, Avallon
 ANSTRUDE (le baron d'), propriétaire au château d'Austrude.
 AUBRY, principal du collège, Avallon.
 BARBIER, lieutenant-colonel d'infanterie.
 BARDIN Alfred, ancien professeur au collège.
 BAUDENET Robert, propriétaire, Avallon.
 BAUDOIN Paul, architecte, Avallon.
 BERTIER (le comte de) Alphonse, Sauvigny-le-Bois.
 BÉTHERY DE LA BROSSE Théodore, Avallon.
 BIDAULT Adolphe, juge honoraire, Avallon.
 BONICHON, sous-inspecteur des enfants assistés, Avallon.
 BORDA (de) Gustave, au château d'Island.
 BREUILLARD Charles, docteur en médecine, Avallon.
 CAMBUZAT, inspecteur général des ponts-et ch., Paris.
 CHARMASSE (de) Anatole, Autun.
 CHASTELLUX (le comte de) Henri, licencié ès-lettres, au château de Chastellux.
 COUTURAT-ROYER, banquier, Avallon.
 D'AVOUT Ythier, à Vignes, par Guillon.
 DEGOUVENAIN Louis, archiviste paléographe.
 DELÉTANG Calixte, notaire honoraire, conseiller d'arrondissement, Joux-la-Ville.
 DESFOURNEAUX Jules, Vézelay.
 DESTUTT D'ASSAY Charles, Tharoiseau.
 DIZIEN, directeur de l'école communale, Avallon.
 DODOZ Camille, président du tribunal, Avallon.
 DOMECY (le baron de), au château de Domecy.

DORNAU Frédéric, propriétaire, Maison-Dieu.

DROIT, curé d'Island.

ÉTAULES (d') Jules, commandant du génie en retraite,
Avallon.

FAULQUIER, propriétaire, Avallon.

GADRET Claude, curé, Domecy-sur-Curè.

GAGNIARD Edmi père, docteur en médecine, Avallon.

GAGNIARD Edmi fils, idem.

GALLY Michel (l'abbé), curé de Saint-Martin d'Avallon,
président de la Société d'Études.

GAND Alphonse, sous-inspecteur des forêts en retraite,
Avallon.

GARIEL Ernest, propriétaire, Vassy-lès-Avallon.

GARNUCHOT Charles, idem.

GARNUCHOT André, propriétaire, Avallon.

GAULON, conducteur des ponts-et-chaussées, Avallon.

GOUREAU Charles, colonel du génie en retraite, Santigny.

GUILLIER Léonard, capitaine en retraite, ancien maire,
Vézelay.

HENRY Waast (l'abbé), curé doyen de Quarré.

HEYNEMANS, peintre, Avallon.

HOTTOT Albert, propriétaire, Avallon.

JANIN, principal du collège d'Avallon.

JAUFFRET, procureur de la République, Avallon.

JORDAN Gabriel, avocat, Avallon.

JORDAN Hippolyte, propriétaire au Vault-de-Lugny.

KIEFFER, propriétaire de l'usine à gaz, Avallon.

LABARRE (de) Louis, à la Fredonnière, par Mondoubleau
(Loir-et-Cher).

LA COUTURE Paul, substitut du procureur de la Républi-
que, Avallon.

LAIROT, curé de Joux-la-Ville.

- LAPORTE, inspecteur des écoles primaires.
LECOMTE Benjamin, rentier, Avallon.
LIEBHABER (baron de), ingénieur, Avallon.
MINARD Jean, curé de Pontaubert.
MOREAU François, licencié ès-sciences, ancien professeur
de mathématiques au collège d'Avallon.
MYNARD, professeur au collège d'Avallon.
ODOBÉ Émile, imprimeur, Avallon.
PERRIN, juge d'instruction, Avallon.
PESLIER Jean, ancien professeur au collège d'Avallon.
PESLIER, Louis, orfèvre, Avallon.
PETIT Ernest, propriétaire, Vausse.
POULIN Frédéric, licencié ès-lettres, Avallon
POULIN, juge-suppléant, Avallon.
PRUNEAU, docteur en médecine, l'Isle-sur-le Serein.
RADOT, receveur municipal, Avallon.
RAUDOT Réglois, ancien député, Orbigny.
RAYNAUD Eugène, organiste de l'église Saint-Lazare
d'Avallon.
RENAUD fils, vétérinaire, Avallon.
RENOULT, secrétaire du parquet de la cour de cassation.
RICHARD Félix, agent général de l'*Abeille*, Avallon.
RICHARD Louis, propriétaire, Avallon.
SCHNEIT (le baron), peintre d'histoire, Avallon.
TRÉBONS (le vicomte de), propriétaire, Avallon.
VAULGRENANT (de) Gustave, propriétaire au Vault.
VIRIEU (le comte de) Ludovic, propriétaire, au château
d'Annoux.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

ALBRIER Albert, Dijon.

ARBOIS DE JUBAINVILLE (d'), archiviste de l'Aube,
Troyes.

BEAU, curé de Mailly-la-Ville.

BAUDIAU, curé de Dun-lès-Places (Nièvre).

BOROT, juge, Chaumont (Haute-Marne).

BOUCHARDAT, professeur à la faculté de médecine de Paris.

BRÉVILLE (de), substitut du procureur général, Paris.

CLERMONT-TONNERRE (le duc de), au château d'An-
cy-le-Franc.

CHATEL Eugène, archiviste du Calvados, Caen.

COCHET (l'abbé), inspecteur des monuments historiques
de la Seine-Inférieure.

CURMER (l'abbé), vicaire de Saint-Vincent-de-Paul,
Paris.

DESPLACES DE CHARMASSE, vice-président de la Société
éducative, Autun.

GOURJU, chef d'institution à Dijon, ancien professeur de
philosophie.

GUYET, secrétaire général de la Société littéraire de Lyon.

MAGNIEN, ancien principal du collège d'Autun.

MARCHAND, conservateur du cabinet d'histoire naturelle
à Dijon.

MARTIN, professeur au lycée de Rennes.

PORTE, proviseur du lycée de Châteauroux.

PARROT Armand, membre de la Société académique de
Maine-et-Loire.

POULIN Albert, professeur de mathématiques au petit sé-
minaire d'Auxerre.

QUANTIN, archiviste de l'Yonne, Auxerre.

RADOT Vallery, ancien bibliothécaire du Louvre.

ROSSIGNOL, conservateur du musée de Saint-Germain.

SOULTRAIT (le comte de), vice-président de la Société
Nivernaise.

SMYTTÈRE (de), membre de la Société des Sciences de
l'Yonne.

VIBRAYE (le marquis de), Paris.

VILLEFOSSE (de), archiviste paléographe, Paris.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

La Société des Sciences historiques et naturelles de
l'Yonne, Auxerre.

La Société archéologique, Sens (Yonne).

La Société Éduenne, Autun (Saône-et-Loire).

La Société nivernaise des sciences, lettres et arts,
Nevers (Nièvre).

La Commission archéologique de la Côte d'Or, Dijon.

La Société des Antiquaires de Normandie.

La Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-
Saône.

- La Société archéologique de Castres (Tarn).
La Société des Sciences historiques et naturelles de
Semur (Côte-d'Or).
La Société d'Archéologie de Melun (Seine-et-Marne).
L'Académie de Maine-et-Loire.
La Société des Sciences de Château-Thierry (Aisne).
La Société de Statistique de Marseille.
L'Académie du Gard, Nîmes.
-

M E M B R E S

DU BUREAU D'ADMINISTRATION

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES D'AVALLON EN 1876.

Président.

M. l'abbé GALLY, curé de Saint-Martin

Vice-Président.

M. F. MOREAU.

Secrétaires.

MM. Gabriel JORDAN.

EDMI GAGNIARD père.

XII MEMBRES DU BUREAU D'ADMINISTRATION

Trésorier.

M. PESLIER, ancien professeur au collège d'Avallon.

Archiviste.

M. P. BAUDOUIN, architecte.

Conservateur du Musée de la ville d'Avallon.

M. Alfred BARDIN, ancien professeur au collège.

*Membres de la Commission d'examen des travaux à
insérer au Bulletin de la Société d'Études.*

MM. Robert BAUDENET.

BIDAULT, juge honoraire au tribunal d'Avallon.

POULIN, ancien professeur de rhétorique, licencié ès-lettres, Avallon.

LE VAULT-DE-LUGNY

EN 1609.

Dernièrement on me montrait un très-gros livre relié en veau et dont la couverture était trouée et usée par le temps.

C'était la copie du *livre terrier, censives et rentes des terres et seigneuries du Vault-de-Lugny et Vermoiron pour hault et puissant seigneur messire Jean de Jaucourt, chevalier, seigneur de Villarnoult, gentilhomme de la chambre du roi, tant en son nom que comme mary et maître des actions de noble dame Marthe de Mornay, son épouse.*

Cette copie très-bien écrite me permit de parcourir rapidement ce terrier, qui, à mesure que j'avais dans ma lecture, excitait davantage ma curiosité et mon intérêt; je n'oserais pas le dire à d'autres qu'à vous, Messieurs, on me prendrait autre part pour un arriéré, s'occupant de vétilles, de vieilleries, au lieu d'être un

admirateur des merveilleux progrès du présent et de l'avenir.

A la fin du gros volume j'ai trouvé l'acte d'affranchissement des manants et habitants du Vault-de-Lugny du 16 février 1454, par Guy de Jaucourt, seigneur de Villarnoult, de Marault et du Vault.

De main-mortables et taillables à volonté ils devenaient libres, *exemptés eux et leurs descendants perpétuellement et à toujours de tailles, main-mortes, de toutes corvées de bras, de corps, de bœufs, chevaux, juments et de charrues...* Ils pourront hériter les uns des autres en ligne collatérale... *Tous étrangers qui viendront demeurer en la dite justice et seigneurie du Vault auront la même franchise.*

Cet acte d'affranchissement et de bourgeoisie fut ratifié, garanti, sur la demande même de Guy de Jaucourt, par lettres patentes données en sa ville de Bruges le 5 mars 1454 par son redouté seigneur et prince *Philippe, par la grâce de Dieu duc de Bourgogne, de Lothier, de Brabant et de Limbourg, comte de Flandre, d'Artois, de Bourgogne, palatin du Haynaut, de Hollande, et de Helmond et de Namur, marquis du saint Empire, seigneur du Frize, de Salines et de Malines.*

Dans ces lettres patentes, le duc rappelle *les bons et agréables services que le dit Guy de Jaucourt a faits, le temps passé, à feu notre très-cher seigneur et père que Dieu pardonne, et à nous aussi, et que notre amé et féal conseiller et chambellan messire Philibert de Jaucourt, son fils, nous a faits chacuns jours et espérons que fera à l'avenir.*

Mais dans l'acte d'affranchissement, Guy de Jaucourt avait fait une réserve importante : *Les affranchis payeront*

les charges réelles, anciennes et accoutumées qui étoient et sont dues, avant le présent affranchissement, sur les meix et héritages qu'ils tiendront et posséderont en ma dite terre, justice et seigneurie.

155 ans après cet acte d'affranchissement, en 1609, Jean de Jaucourt fit faire le terrier de la seigneurie du Vault d'après les lettres patentes du roi Henri IV, avec toutes les formalités et solennités requises pour ces actes si importants, et pour constater ces droits que le seigneur s'était conservé sur toutes les propriétés situées dans sa seigneurie, appartenant aux habitants ou à des personnes domiciliées en dehors du Vault-de-Lugny.

.. Ce terrier dit formellement, art. xxii: *Les seigneurs et dames ont droit de cens sur tous les héritages assis en leur seigneurie* ; et, art. xxiii : *Ont droit de lods et ventes des héritages et bâtiments qui seront aliénés en leur dite justice.*

Les résultats de cette sorte de cadastre sont assez curieux :

144 habitants du Vault déclarent et reconnaissent devoir les censives sur des maisons, bâtiments, prés, vignes, formant	1,202 parcelles.
426 habitants d'Avallon, sur	742
62 habitants de Pontaubert, sur	340
62 personnes d'autres pays, sur	234
<hr/> 391 propriétaires, total	<hr/> 2,518 parcelles.

Plus l'aumône du Vault déclare par trois de ses habitants, élus par la com-

A reporter

 2,518 parcelles.

	<i>Report</i>	2,518 parcelles.
munauté pour régir ce bien des pauvres,		12 parcelles,
dont deux maisons.		

Et l'aumône de Pontaubert déclare par deux de ses habitants, élus pour régir ce bien des pauvres .

6

Total 2,536 parcelles.

Ainsi, sur le territoire de la seigneurie du Vault, il y avait, en dehors des bois et des domaines propres du seigneur, 2,536 parcelles de maisons, chenevières, terres, prés et vignes, c'est-à-dire que la propriété était au moins aussi divisée qu'elle l'est aujourd'hui, ce qui semblera fort étrange aux personnes qui s'imaginent que, partout en France, la terre appartenait presque tout entière autrefois à l'Eglise et à la noblesse, et que le morcellement et la propriété des paysans n'ont commencé qu'après la révolution de 1789.

II.

Le terrier donne la profession de la plupart des déclarants.

Voici le nombre des habitants du Vault déclarants et celui de leurs parcelles :

31 personnes, y compris quelques veuves, non qualifiées	278 parcelles.
1 noble, archer des gardes du corps du roi	26
1 lieutenant de la seigneurie	10
1 huissier de la reine	37
1 sergent royal	20
1 hostellier	21
1 tailleur d'habits	17
1 marchand	5
1 drapier	4
1 boucher	1
1 bourrelier	4
2 tisseurs de toiles	21
1 maçon	6
1 jardinier	4
6 tonneliers	46
33 vignerons	265
52 laboureurs	437
<hr/> 441 déclarants.	<hr/> 1,202 parcelles.

Ce nombre extraordinaire de laboureurs m'a frappé ; voici comment il était réparti :

Au Vault même.	11 laboureurs,	possédant	125 parcelles.
A Vermoiron	28		258
A Valloux	13		52
	<hr/> Total	52 laboureurs	<hr/> 435 parcelles.

Vermoiron, évidemment, était le village le plus considérable de la seigneurie ; dans le terrier, on constate que *ledit Vermoiron est fermé de murailles, poutteaux et tours.*

Maintenant il n'y a dans la commune du Vault que 28 laboureurs, un peu plus de la moitié.

A quel chiffre s'élevait la population de la seigneurie du Vault en 1609 ?

Dans le commencement du terrier, on voit les habitants du Vault, de Vermoiron et de Valloux comparaître par 98 hommes ayant plus de 25 ans ; pas une femme, même veuve avec enfants, pas un tuteur au nom de mineurs ; et on ne dit pas que ceux qu'on nomme étaient la totalité des habitants ; aussi voyons-nous au terrier, dans le détail des déclarations d'héritages, 141 chefs de famille, hommes ou femmes habitant la seigneurie du Vault.

A cinq personnes par famille (à cette époque où on ne craignait pas d'avoir des enfants), ce serait une population de 705 personnes.

Mais parmi ces déclarants ne figurent point tous ceux qui, tout en habitant la seigneurie, n'y avaient point de propriétés, le curé et sa domestique, le berger commun, probablement des manœuvres et même des vigneron ; pour un si grand nombre de laboureurs, il devait y avoir des maréchaux, plus d'un bourrelier ; ensuite des charrons, charpentiers, menuisiers même, et plus d'un maçon, des carrières de pierres de taille près de Valloux sont constatées au terrier. Il devait y avoir au moins un fermier du château avec sa famille et ses domestiques. Estimer le nombre de ces habitants non déclarants à cent me semble un chiffre peu élevé.

Il y avait ensuite le seigneur, sa famille, ses serviteurs, qui, pour un château de cette importance, devaient être nombreux.

La résidence du seigneur dans son château est constatée dans le terrier lui-même, et voici comment :

On relate une procuration donnée pardevant notaire à Paris le 17 mars 1609, par M. et M^{me} de Jaucourt, *de présent en cette ville, au faubourg St-Germain-des-Prés, en la maison portant l'enseigne de la Bergerie, mais demeurant ordinairement en leur maison du Vault, pays de Bourgogne.*

M. de Jaucourt était cependant gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, mais le temps n'était pas encore venu où tous les principaux seigneurs des provinces de France devaient abandonner leurs terres pour vivre à la cour, à Paris ou à Versailles. Henri IV n'avait pas les idées qu'eut, malheureusement pour la France et pour sa dynastie, son petit fils Louis XIV, et, avec son esprit gascon, il se moquait des gentilshommes campagnards, venant tout pimpants à sa cour, et portant sur leur dos leurs champs et leurs moulins.

Le château du Vault était donc habité et par un grand nombre de personnes.

En résumé, la population de la seigneurie du Vault devait être de 8 à 900 habitants, c'est-à-dire plus considérable qu'elle ne l'est aujourd'hui. Le dernier recensement de la commune ne s'élève qu'à 686 personnes.

III.

62 habitants de Pontaubert ont paru au terrier pour déclarer leurs propriétés situées sur les seigneuries du Vault, parmi lesquels nous remarquons 10 vigneron et 43 laboureurs, ayant, les premiers 35 parcelles, et les seconds 227.

Ces laboureurs sont ainsi indiqués : 30 à Pontaubert, 3 à Orbigny, et 10 à Champien.

Il devait y avoir encore d'autres laboureurs qui n'avaient point de propriétés sur la seigneurie du Vault.

Aujourd'hui, il n'y a plus à Pontaubert, à Orbigny et à Champien, que 19 laboureurs.

426 habitants d'Avallon déclarent au terrier 742 parcelles possédées par eux ; parmi lesquels on remarque 6 prêtres, 9 marchands, 16 marchands-tanneurs, la plupart sont qualifiés d'honorables hommes, 3 sergents royaux, 7 notaires-procureurs (1), 41 avocats, 5 magistrats de la prévôté et du bailliage.

La plus grande industrie d'Avallon était la tannerie. Indépendamment des 16 marchands tanneurs, il devait y en avoir d'autres non propriétaires sur le Vault.

Le clergé du chapitre de la collégiale et des paroisses

(1) Il y avait d'autres notaires-procureurs ; les deux notaires Jacques Ballivet et Jean Thomas, commissaires-députés pour la confection du terrier et qui recevaient les déclarations, n'étaient pas au nombre des sept.

d'Avallon avait la principale influence, qu'il partageait avec les gens de justice si nombreux ; ces derniers étaient en opposition, non pas ouverte mais latente, avec les seigneurs.

Le temps était loin où les seigneurs féodaux pouvaient tyranniser leurs sujets ; la justice royale, secondée par tant d'hommes de loi, était toujours prête à informer et jalouse de faire sentir son autorité aux seigneurs ; les plus vieux gentilshommes devaient compter avec leur bailliage et plier devant la justice souveraine des parlements.

Jean de Jaucourt, qualifié en 1609 de haut et puissant seigneur, n'était pas plus puissant que son aïeul du quinzième siècle, Guy de Jaucourt, qualifié simplement d'escuyer ; bien au contraire. Par les progrès du pouvoir royal et de la bourgeoisie, la vraie puissance des vieux seigneurs féodaux avait diminué et échappait à leurs descendants, qui, pour se consoler, prenaient déjà des titres et des appellations sonores.

IV.

Parmi les déclarants au terrier du Vault, qui n'habitaient pas dans la seigneurie, nous voyons Michel Gally, recteur des écoles d'Annay-la-Côte et plusieurs nobles, ainsi un Morot, escuyer de la grande écurie du roy ; un

Nicolas d'Avout, de Vignes ; haut et puissant seigneur messire Olivier de Chastellux, déclarent des vignes qu'ils possédaient au Vault.

On voit aussi le prévôt d'Avallon, de Clugny, dont les petits-fils, conseillers au parlement de Bourgogne, barons de Nuits-sous-Ravières, eurent ce curieux procès avec les de Clugny de la vieille noblesse bourguignonne, qui voulaient les renier comme parents ; procès qu'ils ne perdirent pas.

Parmi les déclarants, nous retrouvons des noms de vieille bourgeoisie, qui devaient figurer bientôt dans les rangs de la noblesse.

Les Filzjean, lieutenants civils, c'est-à-dire présidents pendant un siècle du bailliage d'Avallon, l'un d'eux venait de s'illustrer pendant la Ligue par son admirable conduite, digne émule, sur un théâtre plus petit, du président Fremyôt, le père de sainte Chantal ; ses descendants, les Filzjean de Talmay et de Sainte-Colombe jouèrent un rôle important dans la province.

Les Seguenot, dont les petits-fils furent annoblis et chevaliers de Saint-Louis sous Louis XIV ; leurs derniers descendants retombèrent ensuite dans l'obscurité.

J'ai remarqué, dans ce terrier, deux noms qui montrent encore plus combien l'idée que les familles étaient immobilisées dans leur état était fautive, même pour le seizième siècle.

Parmi les déclarants, je remarque Robert Lefoult, seigneur de Vassy, greffier héréditaire de la prévôté et du bailliage d'Avallon, pour un domaine assez considérable. Il approchait de la noblesse. Or, parmi les laboureurs de Valloux, on voit Pierre Lefoult ; c'est un nom qui n'est pas commun ; il est bien probable qu'à une époque plus

ou moins éloignée, l'origine de ces deux hommes du même pays a été commune.

On voit aussi parmi les déclarants plusieurs personnes du nom de Minard. Un laboureur, Nicolas, un huissier du bureau de la chambre aux deniers de la reine, un lieutenant de la seigneurie du Vault, un notaire à Avallon, enfin noble Jean Minard, escuyer, archer des gardes du corps du roi et serdeau de la reine.

Or, Minard, Nicolas, le laboureur, était frère de Jean Minard, lieutenant de la seigneurie, ainsi que cela résulte de leurs déclarations pour des propriétés communes, et tous ces Minard, y compris noble Jean Minard, déclarent qu'ils ont des portions du *Meix des Minard*, situé au Vault, partagé entre eux. Ils étaient donc tous parents. Une branche était restée dans la condition de ses pères, une autre s'était élevée à la bourgeoisie, une dernière à la noblesse. Il est bien probable que Minard des Pannats, chevalier de St-Louis, lieutenant du roi au Port-Louis, brigadier des armées, grand oncle de la marquise de Montesson, épousemorganatique du duc d'Orléans, et du maréchal Davout, était l'arrière-petit-fils ou l'arrière-petit-neveu de l'archer des gardes du corps de Henri IV.

Jean Minard avait servi et ne put défendre du poignard de Ravallac le grand roi et le grand homme qui avait pacifié la France, ruinée par de sanglantes convulsions ; Minard des Pannats avait aussi servi les rois de France descendants de Henri IV ; mort à Avallon, en 1794, à l'âge de 95 ans, il avait pu voir Louis XIV et la Révolution française ; le pouvoir royal défié, et les excès de la démagogie déchaînée.

Rien n'était immobile et immuable dans les siècles

passés, pas plus que de nos jours ; dans le moyen-âge lui-même, et à plus forte raison dans les trois siècles qui précédèrent la Révolution, des familles distinguées s'éteignaient et disparaissaient dans la détresse et l'obscurité, d'autres s'élevaient successivement à un rang élevé, quelquefois tout à fait supérieur : le plus difficile, c'était de se maintenir. Cette émulation pour s'élever a fait une partie de la force, de la grandeur de l'ancienne France ; cette émulation existe encore, mais, trop impatiente peut-être, le rang élevé qu'il fallait autrefois trois ou quatre générations pour obtenir, par de longs services, un ambitieux, parti d'en bas, voudrait le conquérir en quelques années, et arriver tout d'un coup au sommet, à la faveur de révolutions incessantes ; craignons que cette fièvre d'ambitions vulgaires et effrénées, servie et accrue par l'envie qui veut abaisser ce qui est élevé, ne soit funeste à la stabilité et à la grandeur de notre chère France.

RAUDOT.

PAROISSE

SAINTE - MARTIN

D'AVALLON.

La paroisse de Saint-Martin d'Avallon a pris naissance dans le prieuré de Saint-Martin, l'un des plus importants de l'ancienne abbaye de Saint-Martin d'Autun. Sa fondation, sur laquelle on ne possède aucun titre, paraît contemporaine de la reine Brunehaut. Comme celle de l'abbaye mère, l'église de Saint-Martin d'Avallon reposait sur les substructions romaines d'un temple païen que saint Martin, selon la tradition, aurait détruit lors de son passage à Avallon, vers l'an 380. Quatre colonnes de marbre cipolin qu'on peut apercevoir dans l'ancienne église, encore debout, sont évidemment des débris de l'ancien temple situé sur la voie romaine, comme on s'en est assuré dans ces derniers temps.

Le Prieuré d'Avallon, détruit lors de l'invasion des Sarrasins, fut vendu à l'abbaye d'Autun par Charles-le-Chauve. Nous avons la charte où ce prince déclare que, pour la restauration de l'abbaye et pour l'honneur de saint Martin, il donne à Arnulfe et à la Congrégation confiée à ses soins, dans le *pagus* Avallonnais, la chapelle qui existe en l'honneur de saint Martin à Avallon, avec tout ce qui lui appartient et tout ce qui en dépend.

Après le dixième siècle, le monde étant sorti de la stupeur où l'avait jeté l'appréhension de sa fin prochaine, il y eut un élan admirable de régénération. De toutes parts, on se mit à reconstruire les édifices religieux. L'abbaye de Saint-Martin restaura tous ses Prieurés et entre autres celui d'Avallon, qui fut sa dernière construction importante, selon M. Bulliot, l'auteur de *l'Histoire de l'abbaye d'Autun*.

« En effet, dit cet auteur, les caractères de son architecture ne permettent guère de la croire antérieure au XII^e siècle. L'église, en forme de croix grecque, est surmontée, à l'intersection des transsepts, d'une tour carrée servant de clocher. La façade, percée de trois portes sur le même plan, était précédée primitivement d'un narthex dont les fondations ont été récemment relevées : la corniche est soutenue par des corbeaux composés d'une moulure carrée et d'un quart de rond. On retrouve dans la construction l'emploi fréquent du moyen appareil. Quelques colonnettes encore attachées au flanc droit de l'église indiquent la naissance de la galerie claustrale qui la reliait aux bâtiments conventuels. Les arcatures des portes et des arceaux intérieurs sont légèrement surhaussées et marquent le commencement de l'ogive. Les fenêtres seules, selon l'usage, ont conservé le plein cintre.

Le corps de l'église est divisé en trois nefs par des piliers cantonnés de pilastres ou de colonnes engagées et surmontées de chapiteaux à crochets fouillés avec soin et recouverts de feuillages et de figures d'une certaine richesse. Dans cet édifice remarquable par les détails architectoniques, par la profondeur de l'expression religieuse et la sévérité de l'ensemble, les moines conservèrent un débris de l'église mérovingienne qui l'avait précédée et qui devait, selon toute apparence, sa fondation à Brunehilde. L'arc doubleau placé au fond du presbytérium est soutenu par deux colonnes antiques de cipolin, témoins oubliés de cette riche phase où l'art bysantin dans sa pureté empruntait à l'Orient et à l'Italie l'usage de ces marbres, que la domination romaine lui avait légués (4). »

Il y eut de fréquents démêlés entre les religieux du prieuré et les ducs de Bourgogne au sujet de leurs droits respectifs. Un terrier de 1463, où l'on trouve de précieux documents, indique néanmoins qu'on avait fini par s'entendre, du moins pour les limites. « *Quant aux termes et limites, la prévôté commune entre le duc et les religieux à cause du Bourg d'Avallon est, se confine et se comporte depuis la porte d'Avallon et châtél d'iceluy jusqu'à l'étang Saint-Martin, et, dudit étang ainsi que le rut qui descend en iceluy, se comporte jusqu'en Plausse, et, par le circuit d'iceluy lieu jusqu'au territoire de Sauvigny-le-Bois et en revenant jusqu'à l'Étang-au-Duc, et puis ledit étang ainsi que le rut se comporte jusqu'ès murs du dit Avallon et fossés d'iceluy.* »

(4) M. Bulliot, *Abbaye de Saint-Martin d'Autun*.

On voit encore par ce même terrier qu'il se tenait annuellement deux foires dans le Bourg, l'une à *la huitaine de Saint-Martin d'hiver*, et l'autre le *jeudi avant carême prenant*. Ces foires appartenait au duc et aux religieux par moitié et par indivis, et *se levaient les profits des dites foires par leurs prévosts, tant de langues de bête, de visitation d'icelles et de toutes autres denrées de vente, d'estalage, d'aunage et mesures et de tous autres droits accoutumés de lever en icelles.*

Les dîmes de Chassigny appartenait également aux religieux pour la moitié et par indivis. L'autre moitié était due au chapitre de Montréal et au curé de Sauvigny-le-Bois. Sur la dîme des religieux, le curé de Saint-Martin, qui était probablement l'un d'entre eux, prenait un tiers, à cause de la cure (1).

Le Prieuré de Saint-Martin paraît avoir subsisté jusqu'au seizième siècle avec sa règle et ses religieux. Mais, par des circonstances que nous ne connaissons pas, il disparaît au seizième siècle et n'est plus nommé parmi ceux que conserve l'abbaye d'Autun. Il a été transformé en simple cure à la collation de l'Abbé et demeure sous ce régime jusqu'à la Révolution.

La Paroisse de Saint-Martin se composait, alors comme aujourd'hui, du Bourg proprement dit et des deux hameaux de Meluzien et de Chassigny (2). Toutes ces

(1) En 1528, Robert Huraut, abbé de Saint-Martin d'Autun, vendit à la ville le bois qu'on appelle encore aujourd'hui Bois-aux-Moines, réservant le chauffage de l'abbé et des religieux.

(2) Les limites de la Paroisse de Saint-Martin, pour la partie qui dépend de la ville, sont encore aujourd'hui, à peu de chose près, celles

habitations, situées hors des murs de la ville, étaient sans cesse exposées aux ravages de la guerre. Vers la fin du XIV^e siècle, après les dévastations des Anglais dans la Bourgogne, le Bourg de Saint-Martin n'eut plus que *trois*

de l'ancien Prieuré. Quant à celles du territoire de Chassigny et de Meluzien, qui composent la partie rurale de la paroisse, on les trouve très-exactement désignées dans le terrier de Lefoult, en 1555 :

« La limite du territoire de Chassigny est et commence à une croix de pierre qui est assise près l'étang qui est appelé l'Étang-au-Duc, appartenant au Roy, notre sire, appelée la croix Pernot-Darcy : Et, de là, selon la cosme qui fait séparation entre le bois d'Issart, appartenant à monseigneur de Fontenay, et le bois de la Maison-Dieu, d'Avallon : Et, de là, droit au-dessus du pré des Cosmes, appartenant à noble homme Louis Robbé, seigneur de Domecy-sur-le-Vault ; de là, tirant selon le ru, droit aux Reposeurs de Meluzien ; de là, au moulin des hoirs de feu Jean Reposeur ; de là, tirant, selon l'eau, au fil d'ycelle, jusques à la planche du Croisant, joignant la rivière du Cousin ; de là, selon le fil de l'eau du ru, jusques au ru de Sarce, et le tout, selon le fil de l'eau du dit ru de Sarce, droit au pignon d'une vieille église qui était la chapelle de Sarce ; et du dit pignon, tirant à une bosme qui est au champ des religieux, abbé et couvent de Repoux de Marcilly-lès-Avallon, au lieu dit en Sarce ; et, de là, à une autre bosme qui s'appelle à la Rable, qui fait divise et séparation de la justice de Chassigny et de Bierry ; de ladite bosme à une autre bosme qui fait la séparation comme ci-dessus du dit champ des Bailly de Bierry ; des autres travers de la bosme à un poirier qui a été coupé, qui est au champ qui fut à Simon Montenat, qu'il a acquis des Larmiers, le dit champ étant en la justice du dit Chassigny ; du dit poirier, tout selon la haie et buisson qui fait séparation des champs de Chassigny et des prés de Bierry ; de là, tirant droit au fossé du Prioré des Bonshommes de Plauxe ; de là, toujours selon les dits fossés, tirant au quarré de la Monstre et Prioré ; et du dit quarré, descend à une bosme qui est dedans la haie et buissons des dits fossés ; et, de la dite bosme à une autre

feux solvables et cinq misérables (1397). Un siècle plus tard, la peste, la guerre civile entre les Royalistes et les Bourguignons avaient presque entièrement ruiné Avallon, et le Bourg avait été en particulier si maltraité qu'en 1482 on y prenait les pierres et les matériaux pour bâtir dans la ville (1).

bosme qui est au champ de la Couchée, qui fait séparation de la justice de Chassigny et de Sauvigny-le-Bois, le dit champ appartenant à Jean Morizot ; et, de là, au bout du murot de la couée de l'Étang-au-Duc, et de là, selon la rive de l'eau de l'étang, jusqu'à la cosme près de la croix Pernot-Darcy, qui est la fin de la justice et limites d'icelle.

« Attesté par 19 habitants de Chassigny et autres habitants de Bierry, et autres de Repouseur et Meluzien, sans rapporter leurs noms. »

Il y a une autre déclaration du finage de Chassigny dans un terrier du Chapitre de Saint-Lazare, en 1528. Ce sont les mêmes limites avec quelques nouvelles indications.

« A commencer à une bosme qui est près et au-dessous de la croix appelée la Croix-Pernot, en tirant droit au bois de la Maison-Dieu et le bois du sieur de Saint-Aubin, et du bois de la Maison-Dieu, tirant au chemin croisé qui est entre Chassigny et Repouseur. . . Et du chemin croisé selon le ru qui descend de Chassigny jusqu'à la maison et grange des hoirs de Repouseur ; et de la maison de Repouseur et la grange de Jean de Repouseur assise près de la rivière de Cosain ; et de ladite rivière en tirant droit selon le fil de l'eau au pont et planche de la Guétausse, et tirant droit selon le ru qui descend des Vaux de Magny, appelé le ru Micot, etc. . . , et allant droit selon le ru qui descend de Sarce à une bosme qui est au pignon du vieil moustier et de l'église qui est près dudit Sarce, appelé le Viel-Mostier de Sarce et de Magny, etc., etc. . . et de la murée qui est à la couchée de l'Étang-au-Duc à la cosme qui est assise dessous la Croix-Pernot, jusqu'au près du déchargeur de l'étang. »

(1) L'abbé Baudiau, *Histoire du Morvand*.

Les commencements du seizième siècle furent plus heureux (1) ; le Bourg se repeupla et l'on y comptait déjà vingt feux en 1553, lorsque les huguenots vinrent bien malheureusement entraver cette prospérité croissante. Visités sans cesse par les maraudeurs des armées ennemies, souvent incendiés, les gens des hameaux et du Bourg furent obligés de rentrer encore dans la ville, où, pour salaire de l'hospitalité qu'on leur accordait, ils étaient employés à faire le guet ou à réparer les murailles. Ce ne fut qu'après la Ligue et l'abjuration d'Henri IV que les malheurs de la paroisse prirent fin et que commencèrent des développements considérables, continués presque sans interruption jusqu'à nos jours.

Comme il est naturel de rattacher les détails historiques d'une paroisse à l'administration de ses curés, nous avons cherché la succession des curés de Saint-

(1) On voit encore à Chassigny les restes d'une croix monumentale de cette époque. Elle porte cette inscription, qui occupe deux faces du socle :

Lan mil V^e et XLIII le
 ii iour de iuillet a esté
 leve ceste † en ceste plasse
 en lonneur de dieu et de
 n^e dame p François Chi^q
 caul et Sebastienne Thoby sa
 feme en son pope éritaige
 ausy de S Nicolas et de S Barb.

Il est question plusieurs fois de cette croix dans le terrier de Chassigny de 1535, n° 40 Elle est appelée la croix de feu François Chiquereau. En 1518 (terrier du Chapitre) François Chiquereau était habitant d'Avallon.

Martin dans les registres paroissiaux conservés aux archives de la ville. Mais, nos plus anciens actes ne remontant pas au-delà des premières années du XVII^e siècle, le premier curé dont nous ayons pu relever le nom est Antoine Rolley probablement originaire du Vault-de-Lugny, près d'Avallon.

Antoine ROLLEY (1607). Ce fut sous son administration que les religieux appelés Minimes vinrent s'établir sur la paroisse. Depuis la disparition des moines de Saint-Martin, il n'y avait plus de Religieux à Avallon, où de temps en temps les couvents du voisinage envoyaient quelques-uns des leurs pour prêcher l'Avent et le Carême et porter des secours pendant les épidémies. La peste de 1606 ayant fait apprécier le dévouement des Minimes, les Avallonnais désirèrent avoir au milieu d'eux un monastère de leur ordre et leur firent des propositions avantageuses, qui furent acceptées en 1607. L'évêque d'Autun, invité à bénir le terrain choisi pour l'emplacement du monastère, posa la première pierre de leur chapelle le 12 juin de la même année. Les échevins de la ville payèrent gracieusement son voyage et ses dépenses, pour lui et sa suite, pendant tout son séjour à Avallon. Le couvent, dont les murs existent encore, ayant été commencé dans un grand esprit de pauvreté, non loin de l'ancien Prieuré, dans un héritage des Odebert, appelé les Meix Triolet, la ville, à diverses reprises, donna quelques secours pour en achever la construction. Leur chapelle, qui longeait la rue de Lyon, fut consacrée, avec ses deux autels du Rosaire et du Saint-Nom-de-Jésus, par Robert Berthelot, évêque de Damas, en 1615. On voit encore,

au-dessus de la porte d'entrée au midi, l'inscription qui en fait foi (4). Les Minimes achetèrent en 1655 l'étang au Duc et le pré qui était à la queue de l'étang, moyennant la somme de 1450 francs. Ils étaient ordinairement au nombre de huit ou dix, y compris les frères.

Antoine Rolley administra la paroisse de Saint-Martin jusque vers le milieu de l'année 1630. Lazare Bille, signant un acte de baptême sous cette restriction: *Pour l'infirmité de monsieur le curé, témoigne qu'au 22 avril son prédécesseur n'a pas encore succombé à sa maladie.*

Lazare BILLE (1630). Il était d'Avallon, et avait pour père le recteur des écoles, qui, à l'époque de sa mise à la retraite, en 1616, sollicita inutilement pour son fils la faveur de lui succéder. La crainte de voir se perpétuer dans

(5) Au-dessus de l'ancienne porte, aujourd'hui murée, de la chapelle des Minimes, on peut lire encore cette inscription :

ÆTERNÆ MAIESTATI
 DIVI FRANCISCI DE PAULA
 BEATITATI HANC BASILICAM
 SOLEMNI RITV ANTISTES
 DICAVIT TVM INFERIORVM
 ALTARIVM VNVM B. MARIE
 ROSARII SANCTISSIMO NOI
 IESV ALTERVM — IDEM EO
 DEM RITV DEDIT CONS
 MVNIFICENTIA COCESSIS
 CONCEDI SOLITIS SINGV--
 LIS ANIS INDVLGENTIIS
 A MDCXV NONIS APRILIS

le collège les abus et les négligences qu'on reprochait au père fut sans doute le seul motif du refus des échevins, car le jeune Lazare était, depuis plusieurs années déjà, vicaire de Saint-Pierre et de Saint-Julien, jouissant d'une grande considération dans la ville, et connu par son dévouement aux exercices du ministère paroissial. De son temps, eut lieu la grande peste qui fit d'effroyables ravages en Bourgogne et en particulier à Avallon. La plupart des habitants s'étant enfuis, l'église Saint-Martin fut fermée pendant plusieurs mois, et *ce à cause qu'elle était en soupçon d'infection*. Les baptêmes se faisaient dans les environs ou chez les Pères Minimes, dont quatre payèrent de la vie leur courage à secourir les pestiférés, et furent enterrés sur les Chaumes, vis à vis le lieu où s'éleva plus tard le monastère de la Visitation. Il y avait là une croix qu'on voyait encore au siècle dernier et qui marquait l'emplacement où l'on avait déposé les sept ou huit cents victimes de cette terrible peste.

Un second monastère s'établit sur la paroisse sous l'administration de Lazare Bille: celui des filles de sainte Chantal.

Hélène de Chastellux, fille du comte Olivier, ayant embrassé la vie religieuse dans le nouvel ordre de la Visitation, fondé par saint François de Sales, avait fait profession le 22 juillet 1648 au monastère de Moulins. Elle fut bientôt remarquée par ses talents supérieurs et sa grande piété, devint assistante, maîtresse des novices, tantôt à Moulins, tantôt à Nevers. Sainte Chantal, qui avait une estime particulière pour elle, la lui témoigna en maintes occasions, particulièrement en la proposant pour succéder à la mère Bréhard dans la charge de supérieure à Moulins, ce en quoi elle fut fort approuvée par saint Fran-

gois de Sales, qui écrivit à ses filles de Moulins, pour les féliciter de ce choix. Plus tard, Hélène fut appelée par l'évêque d'Autun à fonder un monastère dans cette ville et ensuite à Saint-Amour, diocèse de Lyon. Sainte Chantal voulut aussi l'avoir près d'elle et la fit venir à Annecy pour s'aider de ses conseils ; mais Hélène y resta peu de temps, pressée d'aller ailleurs pour des affaires importantes. Il s'agissait de remettre l'ordre dans le monastère de Moulins, où l'imprudence avait laissé accumuler des dettes et pénétrer des novices d'une vocation mal éprouvée ; surtout il fallait une intelligence habituée au discernement des esprits, pour décider une question aussi délicate que grave, l'admission parmi les religieuses de la Visitation de Marie-Félice des Ursins, veuve du duc de Montmorency, mort sur l'échafaud par ordre de Louis XIII. Cette affaire ayant été terminée avec un plein succès, et le temps de sa supériorité étant fini, elle vint à Semur-en-Auxois, où la réclamaient les religieuses, qui à leur tour l'avaient élue pour supérieure.

A peine le monastère de Semur se relevait-il, sous la direction habile et forte d'Hélène, de la langueur où le malheur des temps l'avait jeté, qu'une nouvelle tâche fut imposée à la fille des Chastellux. Son frère, le comte, se mit en tête de fonder un monastère à Avallon, et naturellement demanda à sa sœur l'intervention de son crédit. L'affaire marchait bon train, et déjà on avait obtenu la permission d'Henri de Bourbon, prince de Condé, pour lors gouverneur de Bourgogne, de l'évêque d'Autun et des magistrats de la ville. La mort inopinée du comte de Chastellux arrêta l'entreprise. Cependant les Pères Minimes ayant repris les négociations, et ayant même offert des filles qu'ils dirigeaient, la mère de

Chastellux se décida à reprendre cette fondation. Elle prévoyait des difficultés sans nombre; mais, pleine de confiance en Dieu, qu'elle avait prié ardemment et fait prier pour connaître sa volonté, et d'ailleurs se rappelant les paroles de la mère Bréchar, son ancienne maîtresse, pour laquelle elle avait conservé la plus profonde vénération : « Ce sera vous, ma fille, qui établirez un monastère de notre Ordre dans la ville d'Avallon; Dieu vous a destinée à rendre ce service à votre pays; » elle n'hésita plus et partit pour Avallon, où elle s'établit le 17 avril 1646.

Son intention avait été de se fixer au centre de la ville, dans l'ancien hôtel du duc de Condé, mais les Echevins s'opposèrent constamment à ce qu'elle fit l'acquisition de cette maison, sous prétexte que l'enceinte de la ville, trop étroite déjà pour les habitans, ne pouvait contenir un nouveau monastère. Hélène jeta alors les yeux sur le Bourg, et choisit cet emplacement, où fut construit, à la fin du 17^e siècle, le monastère appelé encore aujourd'hui les Sainte-Marie, et qui n'était occupé alors que par des vergers, des vignes et quelques masures. L'enclos fut borné au nord par la rue de Lyon, à l'est par des terrains où s'élève aujourd'hui la Sous-Préfecture, au midi par le ruisseau de l'Étang-des-Minimes et la ruelle Beurdelaine, au couchant par quelques maisons et la même ruelle. La mère de Chastellux avait éprouvé toutes sortes de contradictions; elle avait même été indignement calomniée à l'occasion de cette fondation. Toutefois elle eut la consolation de la voir solidement établie avant sa mort, qui arriva le jour de l'Ascension de l'an 1663(1).

(1) Le monastère d'Avallon fut le 105^e de l'Ordre. Au moment de

Lazare Bille l'avait précédée depuis longtemps au tombeau. Il était mort au commencement de 1650, après avoir fait, en faveur du Chapitre de Saint-Lazare, la fondation d'un anniversaire, avec vigiles, en l'église de Saint-Lazare, et grand'messe à Saint-Martin le 4 juillet, fondation dont il n'eut pas les honneurs, puisque, dans les registres capitulaires, elle est attribuée à un autre.

Pierre LOIR (1651). La paroisse demeura sans curé pendant près d'un an. François Turlot l'administra pendant la vacance. Etienne de Reposeur, plus tard maître de chapelle à la Collégiale, et qui était d'Avallon, venait faire des baptêmes à Saint-Martin. Pierre Loir paraît avoir peu résidé dans sa cure, où il se faisait remplacer par son vicaire Étienne Guyot, assez maigre sujet, qui était chargé de l'administration et signait tous les actes en l'absence du curé.

Celui-ci joua un rôle complètement effacé pendant les luttes ardentes que produisit à Avallon l'établissement des Capucins sur sa paroisse. Se rangea-t-il du côté des opposants, dont les Capucins triomphèrent enfin, ou bien fut-il du nombre des curés et des habitants qui les réclamaient? Nous n'avons rien découvert à ce sujet. Toutefois l'abbé de Saint-Martin, sur le territoire duquel le

la Révolution, il s'y trouvait trente sœurs de chœur et douze sœurs converses. Le monastère était alors fort endetté. Ses revenus s'élevaient à 4,386 livres; mais les charges étant de 3,751 livres, il ne restait que 635 livres pour faire vivre les sœurs. La cherté des vivres, le petit nombre des pensionnaires, et surtout la suppression de dots les avaient mises dans une grande gêne depuis quelque temps.

couvent s'établissait, ayant donné sa permission, l'opposition du curé n'aurait abouti à rien.

Ce fut le président Odebert, restaurateur du collège et de l'hôpital, qui contribua principalement de son argent et de son crédit à doter la paroisse du couvent des Capucins. Au moyen d'une somme de dix mille francs qu'il leur promit, ces religieux achetèrent, en face des Visitandines, un vaste terrain où se trouvait la maison dite de la Guerre, avec des jardins et des étables tout alentour, puis ils se mirent avec ardeur à la construction de leur église, où ils célébrèrent solennellement la première messe le jour de la Toussaint 1659. Il ne reste rien du couvent des Capucins que cette chapelle, profanée depuis la Révolution et tristement transformée en théâtre. Dans leur jardin, appelé autrefois *les Charmilles* et devenu promenade publique, on voit encore deux puits très abondants et très-profonds, qu'on ouvre au public pendant les grandes sécheresses (1). Les Pères Capucins, comme les Minimes, vivaient d'aumônes accordées à leurs prédications et de quêtes faites à Avallon ou dans le voisinage. L'un deux, le Père Antoine Vellicot, confessa glorieusement la foi en 1791. Ayant refusé le serment schismatique, il fut envoyé à Rochefort, puis déporté à Cayenne.

François TRIDON (1654). Homme d'ordre et toujours à son poste, il administra la paroisse pendant seize ans.

(1) Le terrain occupé par la chapelle, le monastère, les jardins et vergers des Capucins, était d'une contenance d'environ un hectare et demi. Leur bibliothèque renfermait 740 volumes au moment de la suppression. Les Capucins d'Avallon étaient au nombre de cinq, trois prêtres et deux frères. Ils étaient chargés de dire la messe à l'hôpital, moyennant une rétribution de huit sols par messe.

On a plaisir à parcourir ses registres paroissiaux d'une écriture nette, propre et ferme. Il semble qu'ils se ressentent de la paix dont la ville d'Avallon jouissait enfin, après tant de malheurs, et qui permettait à l'industrie et au travail de développer la richesse publique. A cette époque, le Bourg prit des accroissements sensibles. Les hameaux de Chassigny et de Meluzien virent tripler leur population laborieuse. La guerre et ses dévastations s'étaient éloignées pour longtemps de nos pays.

Deux ans avant sa mort, François Tridon vint présenter ses hommages au nouvel évêque d'Autun, M. de Roquette, qui faisait sa première entrée à Avallon. Le prélat descendit dans la cour du couvent des Minimes, sous une tente dressée pour le recevoir, et d'où, après avoir entendu les compliments du maire, il partit à cheval, escorté de tout le corps de ville, des chanoines, des curés, de tout le clergé et d'une immense foule, pour se rendre à la collégiale. Des arcs de triomphe avaient été disposés en différents endroits de la ville, notamment à la Grande Porte et à l'Horloge : partout éclatait le plus vif enthousiasme. En arrivant à Saint-Lazare, l'évêque descendit de cheval et se mit sous le dais qui avait servi, quelques années auparavant, pour le duc de Condé. Les princes de l'Eglise marchaient dans ce temps-là de pair avec les princes de l'Etat, et le respect qu'on portait aux uns et aux autres était pour la société un gage de paix et de sécurité.

François Tridon mourut en 1670, après une courte maladie. Sentant la mort s'approcher, il redoublait d'ardeur et d'humilité et ne signait plus ses registres de hap-

tème, qu'en ajoutant à son nom la qualification de *prêtre indigne*.

Charles COMYNET (1670) administra la paroisse pendant plus d'un demi-siècle. De son temps, l'état du Bourg s'améliora d'une façon importante. Les fossés de la ville furent comblés, les fortifications furent abattues en partie, et les communications s'établirent plus régulièrement entre la ville et le faubourg. De leur côté, les Visitandines entreprenaient, à travers mille difficultés, la construction de leur monastère, sous la direction d'une supérieure habile et tenace, la mère Clairambaut, originaire des environs de Tonnerre. Commencée avec de faibles ressources, cette œuvre considérable fut menée à bonne fin en peu d'années et sans qu'aucun accident fût venu attrister la joie des bonnes sœurs. L'église était achevée en 1700. Le maître-autel remarquable recevait dès lors le beau tableau de l'Adoration des Mages, qu'on croit être de Mignard. Ce monastère de la Visitation ou des dames de Sainte-Marie, comme on dit encore aujourd'hui, tomba, à la Révolution, entre les mains de l'État, et devint tour à tour maison de détention, manufacture, caserne de gendarmerie. Vendu définitivement en 1812 à divers particuliers, on y a fait toutes sortes de travaux pour l'approprier aux besoins domestiques sans venir à bout toutefois de changer sa physionomie. La chapelle et les sacristies ne furent point comprises dans la vente, ayant été réservées pour le culte public.

La population du Bourg, très-variable selon les temps, paraît avoir été, à la fin de ce siècle, d'une quarantaine de feux, sans compter Chassigny ni Meluzien,

qui comprenaient, le premier dix-huit, et le second quatre feux. Pendant la période décennale de 1707 à 1717, il y avait eu, en moyenne, quinze naissances dans la paroisse. Le curé Comynet, qui l'avait administrée avec une grande sagesse pendant cinquante-un ans, mourut le 4 avril 1721, âgé de 77 ans, après avoir reçu tous ses sacrements de la main de M. Champion, archiprêtre, curé de Saint-Lazare, qui présida la cérémonie de ses funérailles. Son cercueil fut déposé au bas du maître-autel de l'église de Saint-Martin.

Philippe FALIEZ (1721). En cette année, l'église de Saint-Martin ayant besoin de réparations, le curé s'adressa au Conseil de ville, qui fit d'abord quelques difficultés, puis finit par allouer une somme de 250 francs, par cette considération que les habitants du Bourg, contribuant aux charges publiques, avaient droit à l'entretien de leur église, mais au prorata seulement du nombre des contribuables, qui n'étaient que d'un douzième environ par rapport aux citadins. Les habitants de Chassigny et de Meluzien n'étaient pas compris dans ce douzième. On ajoutait cette condition à la munificence de la ville, que désormais il ne serait plus permis d'inhumer dans la grande nef de l'église. En comparant cette délibération avec d'autres documents, on est amené à conclure qu'en 1721, la population du Bourg proprement dit était d'environ 250 habitants.

Philippe Faliez institua en 1723, sur la demande de ses paroissiens, la confrérie du Saint-Sacrement, qui existait déjà dans les deux paroisses de Saint-Pierre et de Saint-Julien. Cette confrérie fut unie canoniquement, en 1855,

à la confrérie du Sacré-Cœur. Les statuts de l'une et de l'autre se trouvent dans un grand registre où, depuis 1723, on a coutume d'inscrire tous les confrères.

Cinq ans après, en 1728, une cérémonie importante s'accomplissait dans l'église des Minimes. Léonor de la Madelaine, marquis de Ragny, fils du célèbre François de la Madelaine, maréchal de camp, l'homme le plus considérable de l'Avallonnais au seizième siècle, dit M. E. Petit, était mort dans son domaine de la Brugnière en Languedoc. Son corps fut rapporté à Avalon, selon son désir, pour être enterré au couvent des Minimes. Quoiqu'il eût demandé à être inhumé sans pompe, ni cérémonie, l'évêque d'Autun, Claude de la Madelaine, son frère, voulut présider en personne ses funérailles. Le jour de l'inhumation, trois messes solennelles furent célébrées aux Minimes, qui s'engagèrent à offrir le Saint-Sacrifice tous les jours, pendant un an, pour le repos de l'âme du défunt, et à faire un service au bout de l'an. On voyait encore, à la fin du siècle dernier, la tombe de Léonor de la Madelaine près de celle de Jacques Chartraire de Marcellois, conseiller au parlement de Metz, inhumé comme lui, mais plus tard, dans la même chapelle. Celle-ci, par un heureux hasard, a été préservée de la destruction et se conserve au Musée de la ville.

Philippe Faliez mourut le 27 avril 1738, à l'âge de soixante ans, et fut enterré par Edme Joly, curé de Sauvigny-le-Bois. Pendant la vacance de la cure, la paroisse fut administrée par les R. P. Capucins.

Etienne MARTENOT (1739). Originaire du Niver-

nais, Martenot savait que des ecclésiastiques de son nom, peut-être de sa famille, avaient pris place dans la collégiale de Saint-Lazare. Ce souvenir l'aida sans doute dans une découverte qu'il fit, quelque temps après sa prise de possession de l'église Saint-Martin. Les rois de France avaient droit à la collation d'un canonicat dans certaines églises à l'occasion de leur sacre, et ce droit n'ayant pas été exercé à la collégiale royale d'Avallon, lors du sacre de Louis XV, Martenot eut l'idée d'en réclamer le bénéfice en 1744. C'était un peu tard, néanmoins on eut égard à sa demande, et, par brevet de joyeux avènement, le curé de Saint-Martin devint, à la grande stupefaction de ses collègues, chanoine de Saint-Lazare. Il n'abandonna sa cure qu'un an après sa nomination, ajouta à son titre celui de Directeur des religieuses de la Visitation, et fut invité par elles, en cette qualité, à chanter la messe solennelle qu'elles firent célébrer pompeusement pour la canonisation de sainte Chantal.

Pendant la Révolution, Étienne Martenot, qui était fort âgé, eut la faiblesse de prêter serment à la Constitution civile du clergé; cependant il est certain qu'il avait déploré et rétracté son serment quand il mourut, le 29 mars 1796.

Jean SAULNIER (1745). Une ordonnance de l'évêque d'Autun, lors de sa visite à Avallon, le 29 août 1753, obligea le nouveau curé de Saint-Martin à assister aux processions générales du chapitre de Saint-Lazare. Ces processions étaient celles du jour et de l'octave du Saint-Sacrement, de l'Assomption et du dimanche après la fête de Saint-Martin. Cette dernière avait été instituée en

action de grâces des récoltes. Les curés de Saint-Pierre et de Saint-Martin assistaient à toutes ces processions, chacun sous leur croix paroissiale et à clergé séparé. C'est encore aujourd'hui l'usage que la paroisse de Saint-Martin se réunisse à celle de Saint-Lazare, le dimanche dans l'octave du Saint-Sacrement et le jour de l'Assomption, pour la procession générale. Les deux croix sont portées de front; à droite, celle de Saint-Lazare avec le clergé, à gauche, le clergé et la croix de Saint-Martin.

Louis BREUILLARD (1758). Il prit possession le 2 octobre et s'attira promptement l'estime et l'affection de ses paroissiens, dont le nombre s'accroissait considérablement pendant la paix que goûta la France à la fin du règne de Louis XV. En 1768, la paroisse fut le centre des fêtes qu'on célébra avec une grande solennité à l'occasion de la canonisation de sainte Chantal, décrétée par Clément XIII, l'année précédente. Pendant huit jours, les diverses paroisses et communautés de la ville vinrent chanter la grand'messe, à tour de rôle, dans la chapelle de la Visitation. Le premier jour, 19 août, le Chapitre de la Collégiale s'y rendit processionnellement à 4 heures du soir. Le plus ancien chanoine, le Doyen étant absent, lut à haute voix la bulle de canonisation, celle des indulgences accordées en cette circonstance, et donna la bénédiction du Saint-Sacrement. Le 20, le Chapitre vint encore en procession, chanta les matines et la grand'messe, puis, le soir, revint dans le même ordre pour le chant des vêpres. Après le panégyrique de la sainte par un chanoine, on donna le salut. Ces cérémonies se répétèrent chaque jour de l'octave. Le 21, ce fut le

tour du clergé de Saint-Pierre et de Saint-Julien ; le 22, la messe fut chantée par le curé de Saint-Martin ; le 23, par les Minimes ; le 24, par les Capucins ; le 25, par les Doctrinaires du collège ; le 26, par Etienne Martenot, directeur des Visitandines. Le 27, octave de la solennité, le Chapitre célébra de nouveau l'office et fit la clôture des fêtes (1).

L'auteur des *Anecdotes avallonnaises*, bel esprit du XVIII^e siècle, fait cette remarque que les marguilliers des deux paroisses de Saint-Pierre et de Saint-Julien assistèrent à ces processions en habit de cérémonie, et que ce fut pour les Avallonnais un sujet d'admiration de les voir vivre pour la première fois en si bonne intelligence. Puis il ajoute : « Des malins prétendirent que ce fut là un des grands miracles de madame de Chantal, et beaucoup mieux marqué que celui de la religieuse Morel, dont ils se moquaient. »

Or, il n'est pas sans intérêt de savoir que ce miracle de la religieuse Morel fut précisément le premier des quatre miracles requis et acceptés par le savant pape Benoît XIV, pour la béatification de sainte Chantal. Nous trouvons ce miracle rapporté tout au long dans la bulle de béatification traduite par M. Bougaud, et nous donnons un extrait du récit de ce fait, qui s'est passé à Avallon, au couvent même des Visitandines. Le souvenir en était récent au moment des fêtes de la canonisation, et la sœur Morel, vivante encore et présente à ces fêtes,

(1) Parmi les prêtres appelés à faire le panégyrique de la sainte, on comptait Gaspard Bethenon, curé de Magny-lès-Avallon ; Parigot, curé de Sermizelles ; Blaise Bégon, curé de Quarré-les-Tombes.

faisait partager à tout le monde son émotion et sa reconnaissance.

« Gabrielle-Angélique Morel avait, depuis sa naissance, la hanche, la cuisse, la jambe et le pied droits d'une demi-palme plus courts que la partie gauche. Jusqu'à quinze ans, on l'avait vue boiter extraordinairement, de façon que son corps penchait entièrement du côté droit, ce qui était cause que cette fille ne pouvait être un moment à genoux, sans qu'on mît sous le genou droit un coussin ou quelque autre appui.

« Comme il s'agissait d'un mal de naissance, il n'y eut personne qui cherchât ou qui tâchât d'y porter remède. Cette pauvre fille avait une extrême envie de se faire religieuse, mais ayant été refusée par les Ursulines du diocèse de Langres, elle craignait de l'être aussi par les religieuses de la Visitation de la ville d'Avallon, où elle se trouvait pour lors. Mais elle eut recours à la vénérable servante de Dieu, Jeanne-Françoise. Elle lui fit une neuvaine, pendant laquelle la guérison avança si fort que, le quatrième jour, elle reçut la sainte communion à genoux, de façon que cette situation ne lui causa aucune peine, parce que son corps était en équilibre sur ses deux genoux devenus parfaitement égaux. Enfin, au neuvième et dernier jour de la neuvaine, elle eut la jambe et le pied droits tout à fait semblables à la jambe et au pied gauches en longueur, en grosseur, en vigueur, en chaleur et en sentiment... et marcha depuis comme si elle n'avait jamais boité. »

A la suite de cette guérison, qui eut lieu en 1710, Gabrielle-Angélique Morel fut acceptée par le monastère de la Visitation d'Avallon, où elle mourut en 1779, à l'âge de 84 ans, après 68 ans de profession.

Ce fait extraordinaire, que toute une ville pouvait attester, devint l'objet d'une enquête minutieuse. Envoyées à Rome, les pièces furent examinées sévèrement par des experts, discutées dans les Congrégations romaines et enfin révisées par le Pape lui-même, qui voulut encore, avant de se prononcer, prendre l'avis par écrit de son premier médecin, ancien professeur renommé de l'Université de Bologne. Tous étant d'avis que cette guérison *excédait les forces de la nature*, Benoît XIV l'approuva comme miracle de troisième genre, suffisant, avec trois autres, pour la béatification.

Une nouvelle canonisation fut célébrée, l'année suivante, avec les mêmes cérémonies dans l'église des Capucins, celle du bienheureux Séraphin d'Ascoly. Les fêtes eurent également lieu au mois d'août après l'Assomption, sur la paroisse de Saint-Martin, où était situé le couvent des Capucins.

Nous ne savons s'il ne faut pas attribuer à Louis Breuillard le don de la petite cloche qui est maintenant dans le clocher de Saint-Martin. Elle porte le millésime de 1774, et fut fondue, par conséquent, du temps qu'il était curé. Cette cloche appartenait-elle au clocher du vieux Saint-Martin, ou vient-elle des Visitandines? Ce qui ferait pencher pour le premier sentiment, c'est qu'elle a eu pour parrain un abbé de Saint-Martin de Pontoise, Prieur commendataire de Saint-Jean-les-Bons-Hommes, à côté de Sauvigny-le-Bois. Des relations de voisinage et l'identité du patron amenèrent sans doute le Prieur et le Curé à doter, de concert, la paroisse de ce meuble nécessaire. L'inscription qu'on lit sur la cloche est ainsi conçue :

« Messire César comte de Mastin, chambellan de Mon-

seigneur le duc d'Orléans, parrain, et la marraine dame Félicité de Mastin, comtesse de Vadaillat, et messire Etienne-Gaston de Mastin, ancien vicaire-général d'Orléans, abbé de Saint-Martin de Pontoise, Prieur commendataire de Saint-Jean-les-Bons-Hommes : 1774. »

Louis Breuillard termina sa carrière le 31 janvier 1780, laissant une mémoire en bénédiction, et fut enterré dans son église. On voit les débris de sa tombe à l'escalier de l'ancienne maison curiale, qui fait l'angle de la route de Cousin et de la place Saint-Martin.

Quinze jours après sa mort, un événement sinistre jeta la consternation dans la paroisse. Un habitant de Chassigny, faisant frire de l'huile, mit le feu dans sa poêle. La flamme ayant pris à la cheminée, puis à la toiture, l'incendie se répandit dans le village, et, en quelques heures, de dix-sept maisons dont le pays se composait, douze furent complètement brûlées.

Claude CORTOT (1783). En prenant possession de sa cure, à l'âge de 31 ans, Jean-Claude Cortot, de Tonnerre, jeune homme estimable par les qualités du cœur, mais léger d'esprit et de science, ne se doutait guère des épreuves qui l'attendaient. Ses débuts furent heureux. Sous le rapport spirituel, sa paroisse ne lui offrait que des consolations. Les nombreux ecclésiastiques qu'on y rencontrait entretenaient l'esprit de religion et de foi dans les familles, soit par leurs bons exemples, soit par les ressources qu'ils offraient pour la prédication et pour l'administration des sacrements. Au point de vue matériel, le Bourg allait prendre encore des accroissements, et s'attirer une partie du commerce

par le projet d'y faire passer la grande route de Paris à Lyon, projet qui reçut son exécution en 1790.

Mais la Révolution éclata, et malheureusement Cortot ne fut pas l'homme du devoir. A l'heure du sacrifice, il ne se trouva ni assez savant ni assez courageux.

Un des premiers à Avallon, il accepta la Constitution civile du clergé. Le 30 janvier 1791, sur la sommation du Procureur de la commune, qui avait déclaré ne pouvoir accorder un plus long délai pour la prestation du serment exigé de tous les prêtres, Claude Cortot monta en chaire, à l'issue de la grand'messe, et en présence du Conseil de la ville et de tous les paroissiens, il prêta le serment schismatique. Ce même jour et les dimanches suivants, d'autres l'imitèrent. Presque tous les prêtres à Avallon, Chanoines, Capucins, Minimes, Doctrinaires consentirent, les uns plus tôt, les autres plus tard, à cet acte, dont les doctrines jansénistes, semées dans l'Avallonnais, et l'exemple de l'évêque du diocèse avaient contribué à leur dissimuler les conséquences pernicieuses. Pierre Maillard, doyen du Chapitre et curé de Saint-Pierre, Louis Moreau, son vicaire, et quelques autres se refusèrent constamment aux sommations du Procureur, ainsi qu'aux sollicitations de leurs amis : ils rejetèrent le serment et préférèrent l'exil.

L'Assemblée nationale avait décrété qu'il n'y aurait plus qu'une paroisse dans les communes au-dessous de six mille âmes. Une multitude de pétitions s'élevèrent contre ce décret ; les paroissiens de Saint-Martin qui s'y était associés furent déboutés comme les autres. Après une tolérance de quelques mois, arriva un ordre de cesser tout culte à Saint-Pierre, à Saint-Julien et à Saint-Martin, et de transporter les vases sacrés, ainsi que les fonts

baptisimaux à Saint-Lazare, où tout fut confisqué par un autre décret, le 17 septembre 1792. Les gens de Saint-Martin protestèrent, mais leurs protestations eurent le même sort que leurs pétitions (1). L'église fut mise en vente le 20 octobre 1791 et achetée par M. Chulliot. Le curé Cortot, auquel on offrit la paroisse de Magny-lès-Avallon, eut du moins le courage de répudier les offres de l'Église constitutionnelle, et de se tenir à l'écart pendant ces parodies sacrilèges du culte catholique.

Après le décret de la suppression des couvents, la plupart des religieux et religieuses étaient restés dans leurs maisons. L'ordre d'expulsion se fit peu attendre. Les monastères furent vendus au profit de l'État et transformés, les uns en caserne, les autres en maison de détention. Le couvent des Minimies fut acheté par plusieurs particuliers, les sieurs Roche, Pinard, avoué, et Chulliot; celui des Capucins, par la Ville, qui fit raser les bâtiments, planter la promenade dite des Capucins et s'empara de l'église pour en faire le théâtre. Les couvents des Ursulines et des Visitandines servirent pendant la Révolution à emprisonner les prêtres et les suspects.

De 1791 à 1800, le culte public cessa complètement.

(1) Dans l'inventaire des biens ecclésiastiques, le 27 février 1790, le revenu de la cure de Saint-Martin est établi comme il suit :

Portion congrue payée par M. l'abbé de St-Martin d'Autun,	700 l.	
Fondations	50	
Maison presbytérale, cour, jardin, verger.....	50	
		780 l.
Total		
Charges, décimes.....	45 l.	}
Réparations du presbytère.....	50	
		95 l.
Revenu net.....		685 l.

Comme au temps des premières persécutions, on était obligé de chercher dans les bois ou dans les chaumières des environs quelques prêtres, que les fidèles cachaient au péril de leur tête, pour bénir les mariages et administrer les mourants. L'abbé Cortot fut encore appelé, mais rarement, à faire des baptêmes sur la paroisse. On ne voulait déjà plus des prêtres assermentés.

En 1795, il y eut un moment de relâche. La chute de Robespierre avait fait renaître l'espérance. Le 16 juillet, Claude Cortot reparut. Avait-il dès-lors rétracté son serment schismatique, expressément condamné par le Souverain-Pontife? Nous ne savons. Mais il vint avec plusieurs chanoines de Saint-Lazare, assermentés comme lui, à la Commune, et, conformément à un décret de la Convention, il déclare que son *intention est d'exercer le ministère, sous la dénomination du culte catholique, apostolique et romain, dans l'étendue de la commune d'Avallon et notamment à Saint-Martin*. Acte lui fut donné de sa *soumission aux lois de la République française*.

Toutefois, l'heure de la liberté n'était pas encore venue, même pour cette partie de clergé qui avait courbé la tête. Le dix octobre de la même année, il fallut prêter un nouveau serment. Cortot jura : « Je reconnais que l'universalité des citoyens est le souverain (langage et pensée se valent), et je promets soumission et obéissance aux lois de la République. » Le 23 mai 1796, autre serment : « Je jure haine à la royauté et à l'anarchie. » Pour conserver la pension dérisoire que l'État faisait aux anciens curés assermentés, Cortot jura encore : le malheureux s'accrochait à toutes les branches. La remise en vigueur des lois de la Convention contre les prêtres par le Directoire,

l'obligea à se cacher de nouveau jusqu'à ce que l'entrée du premier Consul aux affaires eût rendu un peu de calme à l'Église. Les prisons s'ouvrirent, les prêtres émigrés ou déportés qui avaient survécu aux atroces souffrances des pontons revinrent et prurent, sous le simple serment d'être fidèle à la Constitution de l'an VIII, reprendre leur ministère.

Le 16 janvier 1800, le curé de Saint-Martin prêta le serment ordonné par l'arrêté des Consuls, conformément à la loi du 4 vendémiaire an IV (vingt-six septembre 1795). Le texte de sa déclaration porte qu'il veut *exercer le culte catholique dans la ci-devant église de Saint-Martin, dont le citoyen Chulliot, propriétaire à Avallon, s'est rendu adjudicataire.*

Depuis ce moment, il ne quitta plus la paroisse et reprit publiquement ses fonctions dans l'église, que l'acheteur avait mise à sa disposition. Un de ses premiers soins fut de rétablir les registres de catholicité, en faisant des recherches pour s'assurer des baptêmes et des mariages faits pendant les années de révolution, soit à Saint-Lazare par le curé intrus, soit dans des appartements particuliers, par lui-même ou par d'autres prêtres. Son premier registre régulier date de 1801. Il est précédé des listes non signées de ces baptêmes et de ces mariages, dont les témoins encore vivants pouvaient affirmer la vérité.

Jusque là, Saint-Martin avait dépendu du siège d'Autun, mais, après le Concordat, la paroisse fut annexée au diocèse de Troyes, puis à celui de Sens lorsque cet archevêché eut été rétabli en 1817. Tout l'Avallonnais fut englobé dans la nouvelle délimitation qui se rapportait au département civil de l'Yonne, mais

il n'abandonna pas les usages et les traditions qui le rattachaient au pays autonois.

A l'exception d'un registre de la confrérie du Saint-Sacrement et de quelques autres pièces, l'église a perdu tous ses anciens titres. Les actes de catholicité qui remontent au commencement du dix-septième siècle sont aux archives de la ville; le reste a été dispersé ou brûlé.

Une épidémie cruelle ravagea la paroisse en 1803. Il y eut beaucoup de malades dans le Bourg, et trente personnes y succombèrent par suite de cette maladie, qu'on attribua aux miasmes putrides de l'étang des Minimes, pendant les grandes sécheresses de cette année. Les réclamations des habitants finirent par émouvoir la Ville, qui, en 1834, se décida à faire dessécher l'étang, n'en réservant qu'un espace restreint pour abreuver le bétail.

L'année 1804 amena des événements qui produisirent de grands changements dans la paroisse. Le délabrement de l'église, son éloignement du centre de la ville, peut-être aussi les exigences du propriétaire, et d'autres motifs dont nous n'avons pu nous rendre compte, déterminèrent le curé et les fabriciens à abandonner l'édifice du douzième siècle, pour transporter l'exercice du culte dans la chapelle des Visitandines, dont le monastère n'avait pas encore été aliéné. Sur la demande de la Ville, l'Etat consentit à accorder à la paroisse l'usage de cet édifice, qui, malgré la destination qu'on venait de lui donner en y logeant des fourrages, avait subi peu de dégradations matérielles. On y retrouva en effet presque intacts les beaux rétables du maître-autel et de l'autel de la Sainte-Vierge, quelques-uns des anciens tableaux et de vieilles boiseries. La chapelle paraissait bien un peu

petite pour le nombre des habitants, mais on y adjoignit ce que l'on appelait le chœur des dames, aujourd'hui la sacristie, et cette construction presque neuve, dans le goût du siècle, séduisit la plupart des habitants, qui virent sans trop de regret l'abandon du vieux Saint-Martin. Les offices commencèrent, dans la nouvelle église paroissiale, dans les premiers mois de cette année 1804.

Dans les diverses délibérations du Conseil de fabrique on avait longuement agité la question de l'installation des paroissiens : les bancs furent jugés préférables aux chaises, et on se hâta d'en commander autant que la nef pouvait en contenir. Comme presque tout le mobilier indispensable au culte avait disparu, on acheta le plus nécessaire au moyen de dons faits par les paroissiens, qui vinrent au secours de la Fabrique. Différents objets, soustraits à la rapacité des agents révolutionnaires, furent rapportés ; les anciennes Visitandines donnèrent, sur l'invitation de l'évêque de Troyes, des chasubles, des vases sacrés, des linges d'autel, des aubes, qui ne devaient plus leur servir. Malheureusement, la vieille et remarquable chasuble dont on se sert encore à Saint-Lazare, tous les ans, à la messe de minuit, et qui avait appartenu au monastère de la Visitation, avait été déjà vendue à M. Maillard, au prix de huit cents francs, dit-on. Cet objet d'art fut perdu pour la paroisse.

Quoi qu'il en soit, le bel ameublement de la nouvelle église faisait oublier l'ancienne, dont on ne comprit la valeur que quand la paroisse agrandie fut obligée de s'entasser dans l'étroite nef des Visitandines. On parla alors de retourner au vieux Saint-Martin : mais il était trop tard ; les gens, qui avaient leurs habitudes ou leur résidence dans le quartier des Capucins, se seraient ré-

voltés. Et puis cinquante ans d'abandon, de remaniements, de dégradations de toute espèce dans le vieil édifice, qui pendant ce temps-là était devenu tour à tour hôpital pour les Espagnols, magasin de feuilletes, caserne, enfin grenier à fourrages, en avaient trop compromis la solidité pour qu'on pût espérer une heureuse restauration.

Au reste, s'il y eut faute du curé dans ce transfert d'une utilité et d'un avantage douteux, il n'en eut pas la plus légère inquiétude et mourut paisiblement, à l'âge de cinquante-neuf ans, le 27 janvier 1811, emportant sinon une réputation d'homme courageux, du moins les regrets unanimes de ses paroissiens, dont il avait su se faire aimer, malgré sa faiblesse (1).

BLANCHANDIN-LE-CHÈNE (Juin 1814) signalait : chanoine honoraire de la métropole de Malines. Homme du monde et excellent musicien, il séjourna peu dans la paroisse, se faisant remplacer le plus souvent par l'abbé Embry, ancien chanoine honoraire, retiré dans sa famille, qui habitait Saint-Martin. Il paraît avoir été peu sympa-

(1) Dans les actes de baptême rédigés par Claude Cortot, nous remarquons avec plaisir le nom de plusieurs prêtres de la paroisse qui se sont distingués par leur talent ou leur piété : Jean Baptiste Gourlot, né le 20 mars 1801, curé de Nitry, puis doyen de Ligny-le-Châtel, puis chanoine théologal de la métropole de Sens ; Michel André, né le 1^{er} mai 1805, curé de Joux-la-Ville, auteur d'un Cours de Droit-Canon et de Législation ecclésiastique, ouvrages qui ont eu un grand succès, vicaire-général de Quimper et Protonotaire apostolique ; il s'est retiré à Fleury (Yonne) ; Toussaint Taquenot, né le 10 novembre 1809, curé de Massangis, canton de l'Isle-sur-le-Serein, mort dans sa paroisse en 1871.

thique à la population, qui le vit partir avec plaisir au bout de quelques mois, malgré les intrigues d'une petite coterie de laquelle il était très-agréé.

Pierre SANTIGNY (Novembre 1812). Originaire de Thory, jadis hameau, aujourd'hui paroisse indépendante, dans la commune de Lucy-le-Bois, Pierre Santigny venait d'être ordonné prêtre quand éclata la Révolution. Le poste de vicaire à Nuits-sous-Ravières lui avait été assigné, mais il dut revenir avant d'en avoir pris possession. Poursuivi pour refus de serment à la Constitution civile du clergé, il se cacha assez longtemps dans une vieilleasure abandonnée sur le territoire de Thory. Cette vie d'isolement le fatigua tellement que son père, malgré l'espionnage dont son fils était l'objet, l'obligea à rentrer à la maison paternelle. Il y était à peine depuis quelques jours, que sa retraite fut dénoncée, et trois Avallonnais vinrent le chercher pour le traîner à Lucy-le-Bois, d'où il fut emmené dans les prisons d'Auxerre déjà pleines de prêtres insermentés.

C'était l'époque où la loi de déportation contre les ecclésiastiques fidèles à leur devoir s'exécutait avec la froide cruauté qui caractérisait les hommes de 93. Pierre Santigny, avec l'abbé Garnier, aumônier des Ursulines d'Avallon, le P. Tierçot, d'Avallon, chartreux, cinq chanoines de Vézelay et beaucoup d'autres prêtres, partit, le 20 avril 1794, pour son effroyable destination. Ces déportés ignoraient où on les menait, mais, accablés d'avaries, abreuvés d'outrages pendant le long voyage d'Auxerre à Rochefort, ils auraient préféré la mort à cette interminable agonie. Quoique l'abbé Santigny, qui,

depuis son incarcération, avait contracté une maladie de foie, souffrît plus que d'autres des mauvais traitements qu'on faisait subir à tous les prisonniers, il eut le courage de dissimuler son mal, afin de n'être pas jeté dans quelque hôpital et séparé de ses confrères.

Ils arrivèrent à Rochefort le 23 mai seulement, et furent confinés aussitôt dans la cale d'un navire, à l'embouchure de la Charente. Ils partirent de là, après une quinzaine de jours, pour les îles d'Oléron, où on les entassa dans un vaisseau négrier, appelé le *Washington*. Ils étaient là près de quatre cents prêtres, traités comme des brutes et menacés à tout instant de mort. On peut lire dans les *Mémoires* de l'abbé Soudais, publiés en 1866 par la *Semaine religieuse* de Sens, les détails navrants des supplices journaliers infligés à ces confesseurs de la foi par la barbarie raffinée de leurs bourreaux, dont le mot d'ordre était : Désolez leur patience. On ne voulait pas les égorger, on voulait les faire mourir à petit feu, sans bruit et sans pitié.

La mort de Robespierre, que les déportés connurent secrètement, leur inspira des espérances qui furent bien longues à se réaliser. Car ce fut seulement le 1^{er} février 1795, qu'un courageux laïque, frère de l'un des prêtres déportés, obtint, à force de démarches et de réclamations, que les prêtres détenus sur les vaisseaux seraient ramenés à Saintes. Ils y reçurent enfin, au commencement de mars, des lettres d'élargissement, et purent rentrer dans leurs familles. Mais leur nombre avait bien diminué ; de quinze ecclésiastiques appartenant au département de l'Yonne, quatre seulement, au nombre desquels se trouvait l'abbé Santigny, avaient survécu.

Sa santé avait été profondément altérée par les priva-

tions de toute nature auxquelles il avait été assujéti pendant ces trois ans de captivité. Toute sa vie, il se ressentit en particulier d'une affection scorbutique qu'il avait contractée sur mer, et dont il mourût plus tard (1).

Pierre Santigny ne jugea pas à propos de revenir pour lors dans son pays natal, et il fit bien ; car, trois ans après, il y eut une nouvelle chasse aux prêtres. Retiré à Paris, puis à Versailles, où il faisait une éducation, il put échapper à la déportation de 1798.

Après le Concordat, il fut nommé vicaire de Saint-Pierre d'Avallon. Il eut là, pour collègue, Louis Moreau, revenu de l'île de Ré, où celui-ci, moins heureux que pendant la première persécution, avait connu à son tour les horreurs de la captivité. Mais Louis Moreau, ayant été nommé, un an après, curé de Pontaubert, l'abbé Santigny dut porter, presque seul, tout le poids du ministère de la paroisse, vu que son curé, Jean-Baptiste Maillard, avait contracté, par suite de privations pendant sa retraite en Suisse, des infirmités considérables, qui lui ôtaient la possibilité de remplir la plupart de ses fonctions.

En 1842, Pierre Santigny reçut de l'évêché de Troyes sa nomination à la cure de Saint-Martin d'Avallon. Il prit possession au mois de novembre. Un de ses premiers soins fut d'établir, dans sa paroisse, la confrérie du Saint-Scapulaire. Inspirer la dévotion à la Sainte-Vierge et fournir un point de ralliement aux âmes pieuses,

(1) M. Santigny publia une relation anonyme des souffrances des prêtres déportés, sous forme de lettres et avec ce titre : *Lettres à un ami sur la captivité des prêtres détenus en rade à l'Île-d'Aix, près Rochefort, en 1794 et 1795*. La lecture en est peu intéressante, parce que l'auteur s'est presque toujours tenu à des généralités.

lui paraissait un moyen efficace de rétablir l'esprit religieux parmi ses paroissiens. Il obtint aisément la permission de fonder cette confrérie, et, le 18 juillet 1813, un rescrit du Souverain-Pontife, avec une lettre flatteuse de M. Arvisenet, vicaire-général de Troyes, l'autorisa à accomplir son projet.

Quand le gouvernement aliéna, en 1812, les bâtiments et les jardins du monastère de la Visitation, il avait été stipulé que les acheteurs vendraient à la Ville la chapelle et les sacristies qui se trouvaient par-derrière, afin d'y établir le presbytère. Mais la chapelle étant insuffisante pour la population, on loua de M. Sauvageot, au prix de cent vingt francs, le chœur des dames, qui déjà servait à placer les paroissiens, mais qui n'avait pas été compris dans la réserve. Cet état de choses dura jusqu'en 1822, où la Ville fit l'acquisition de cet emplacement au prix de 2,800 francs.

Les sacristies, destinées au presbytère, ne furent appropriées et rendues habitables qu'à cette même époque. Jusqu'alors, le curé de Saint-Martin avait dû se loger, comme il pouvait, en ville.

Les premières années de Pierre Santigny au milieu de sa paroisse avaient été laborieuses et difficiles. Aux ruines morales opérées dans les âmes par les licences de la Révolution étaient venus s'ajouter des désastres matériels, les guerres de l'Empire, l'invasion des armées étrangères, la famine de 1816, qui avait fait élever le prix du pain, à Avallon, à cinquante centimes la livre ; tous ces maux navraient le cœur du pauvre curé, qui par son zèle et sa charité cherchait tous les moyens d'en épargner les rigueurs à ses paroissiens. La Restauration ramena enfin la paix et la prospérité. Surtout elle fournit aux curés

d'Avallon l'occasion d'entreprendre avec succès la destruction de divers abus qui s'étaient introduits dans les familles et avaient corrompu les mœurs. A cet effet, ils appelèrent dans la ville des prêtres Lazaristes, qui donnèrent une grande mission d'un mois, pour les deux paroisses. Outre les sermons et catéchismes à Saint-Pierre, tous les soirs, un Père venait faire l'instruction à Saint-Martin. Une procession solennelle et la plantation d'une croix de grande dimension à l'angle des routes de Lyon et d'Annéot, à la limite des deux paroisses, terminèrent cette mission, qui opéra des fruits considérables, et procura à Saint-Martin en particulier le retour d'un bon nombre d'hommes éloignés depuis longtemps de la pratique des sacrements.

En 1825, le clocher qui était sur le chœur des dames tombant de vétusté, on en rebâtit un nouveau à l'entrée de l'église, et on y mit une seconde cloche un peu plus grosse que l'ancienne. Deux paroissiens, Marie-Madelaine-Simon de Villers de Faye et Marie-Thérèse Bonnard, veuve Ravisy, furent le parrain et la marraine. Pierre Santigny reçut de l'archevêque une délégation pour la bénir, ce qui eut lieu en 1829.

Le Conseil de fabrique avait déjà fait des démarches actives pour que la paroisse de Saint-Martin fût érigée en cure de deuxième classe. Ces démarches, renouvelées en 1833, puis en 1845, n'ont jamais abouti. La population de la paroisse, bien inférieure à celle d'autres désertes de ville, fut la raison péremptoire des refus du gouvernement.

L'administration diocésaine ayant entrepris, en 1826, de changer la liturgie romaine encore en usage dans beaucoup de paroisses, demanda l'avis des Conseils de

fabrique. Celui de Saint-Martin, convoqué à cet effet, refusa net, donnant pour motif les frais qu'entraînerait l'achat de nouveaux livres. Monseigneur de Cosnac revint à la charge, et cette fois le Conseil de fabrique ayant cédé, la liturgie sénonaise fut introduite dans la paroisse, au grand mécontentement des paroissiens, qui ne comprenaient rien à toutes ces révolutions liturgiques. Aussi vit-on avec joie le diocèse revenir au romain en 1854, alors que, selon le vœu du Souverain Pontife, les usages et les rites de l'Église mère étaient repris dans toute la France.

La Révolution de 1830, dont les commencements furent hostiles à la religion, jetèrent l'alarme dans le clergé. Un vieux prêtre de l'Avallonnais, l'abbé Saunois, curé de Domecy-sur-le-Vault, s'expatria ; les deux curés d'Avallon, l'un et l'autre victimes de la première Révolution, se préparèrent à soutenir de nouveaux assauts. Toutefois, les esprits se calmèrent ; tout se réduisit à Avallon à quelques insultes passagères et à l'enlèvement de la croix de Mission, dont la vue agaçait les nerfs des fils des anciens révolutionnaires. L'un d'eux même, dit-on, revenant de la chasse, avait tiré un coup de fusil sur le Christ, où l'on remarqua des traces de balles quand on le descendit en 1830. La translation de cette croix se fit non furtivement, mais solennellement et en forme de réparation publique, au mois de septembre.

Pierre Santigny passa les dernières années de sa vie paisiblement, mais dans les souffrances physiques. On lui donna un vicaire pour l'aider à accomplir une tâche désormais au-dessus de ses forces, et, après huit mois de maladie, il mourut saintement dans la soixante-quatorzième année de son âge, le 10 avril 1838.

Il était aimable en société, mais très-réservé, théologien sévère, orateur médiocre, très-charitable pour les pauvres. Quelque temps avant sa mort, il reçut le titre de Chanoine honoraire de la cathédrale de Sens. Il a laissé une mémoire en vénération.

- Jean-Baptiste MUARD (1838). Né en 1809, à Vireaux, paroisse du canton d'Ancy-le-Franc, J.-B. Muard fit une partie de ses premières études au séminaire d'Auxerre, puis ses études théologiques au grand séminaire de Sens, où il était remarqué pour sa piété et le sérieux de son esprit. Il fut nommé d'abord curé de Joux-la-Ville, puis de Saint-Martin d'Avallon, qu'il quitta deux ans après pour fonder les missions diocésaines à Pontigny. La sévérité de son prédécesseur à Saint-Martin avait un peu dérouté bon nombre d'âmes excellentes, mais timides et chancelantes : la douceur et l'affabilité du Père Muard les ramena aisément à la pratique régulière de la vie chrétienne. Il savait s'emparer de l'esprit de la jeunesse, à laquelle il communiquait une partie du zèle dont il était embrasé, et qu'il entretenait dans la piété par ses instructions très-goûtées du public. Les hameaux de la paroisse, où il faisait l'apprentissage de cet état de missionnaire vers lequel le tournait incessamment sa vocation, obtenaient fréquemment la visite de leur pasteur, qui, dans des entretiens simples mais touchants, ravissait le cœur de ces bons habitants de la campagne. Aussi, le souvenir qu'il a laissé, soit à Chassigny, soit à Meluzien, est-il ineffaçable.

Un des goûts du Père Muard, c'était la pompe extérieure du culte. Bien que la disposition de son église ne

lui permît pas de déployer un grand luxe d'ornementation, il n'omettait néanmoins rien de ce qui pouvait embellir la maison de Dieu. Il obtint que tous ses vases sacrés fussent dorés ; il multiplia sur les autels les fleurs naturelles ou artificielles ; il fit surtout resplendir les lumières autour du tabernacle. Ce fut lui qui introduisit l'usage à Avallon de ces brillantes illuminations aux cérémonies du soir ; il voulait à tout prix réapprendre le chemin de l'église à ce peuple qui jette sa santé et ses épargnes dans le gouffre des cabarets. Il avait des orgues en fort mauvais état. Sa préoccupation constante fut de les réparer et de trouver un système qui lui permît de se passer d'organiste, chose toujours fort coûteuse pour une petite paroisse. Cela l'avait amené à une découverte pour laquelle il se proposait de demander un brevet d'invention, mais le temps et ses travaux ne lui permirent pas de la perfectionner suffisamment. Quand on agrandit Saint-Martin en 1850, on détruisit ce mauvais jeu d'orgues, dont on retrouve encore quelques débris sur les voûtes de l'église.

Le reste du temps qu'il ne consacrait pas aux occupations de son ministère, le P. Muard l'employait à des études sérieuses sur la théologie et la prédication. Plusieurs fois par jour on le voyait au pied du tabernacle, où il venait sans cesse retremper son âme dans la prière. Ce fut là que priant un jour, seul et le cœur embrasé, il reçut cette faveur extraordinaire dont il est parlé dans sa vie. Notre Seigneur lui apparut et le signa de sa propre main, sur le front, sur la poitrine et sur la bouche, lui faisant comprendre qu'il le destinait à évangéliser les peuples.

Le curé de Saint-Martin, après avoir longtemps prié

et consulté, se démit de sa cure pour commencer son noviciat de missionnaire diocésain. Sa vie a été imprimée, et une première enquête sur sa réputation de sainteté est commencée.

Jean-Baptiste GRANDMAITRE (1840). Originaire de la Lorraine, il vint dans le diocèse de Sens après la Révolution de 1830, et était vicaire à la cathédrale de Sens quand il fut nommé à la cure de Saint-Martin en remplacement du P. Muard. Doué d'une belle taille et d'un riche organe, il adoucit un peu les regrets excités par le départ de son prédécesseur. D'ailleurs, il se montrait très-bienveillant à l'égard de ce dernier, en parlait toujours avec éloge, et, toutes les fois que l'occasion se présenta, il ne manqua pas de l'inviter à prêcher, ce qui arriva particulièrement dans la circonstance suivante, mémorable pour la paroisse.

Étant à Rome, le P. Muard avait pensé à son cher Saint-Martin. A force de démarches et de prières, il obtint pour cette église un de ces corps saints que renferment les catacombes. Ce présent fut reçu avec une reconnaissance d'autant plus vive que la plupart des reliques possédées par la paroisse avaient péri pendant la Révolution, ou perdu leur caractère d'authenticité par la rupture des sceaux des reliquaires.

Pour honorer dignement saint Clément (c'était le nom imposé par le pape au saint inconnu des catacombes), il fut résolu qu'on ferait avec toute la pompe possible la réception et la translation de ses reliques enfermées dans une châsse dorée faite à Rome. En conséquence, le

11 novembre 1842, fête de Saint-Martin, le curé, à la tête d'une procession que suivait une foule considérable de fidèles, et accompagné d'un grand nombre de prêtres des environs, alla prendre à Saint-Lazare, où elle avait été déposée provisoirement, la châsse de saint Clément qu'on devait offrir à l'église de Saint-Martin. Le P. Muard avec trois autres prêtres la portèrent pendant tout le trajet sur leurs épaules, et l'on put admirer les sentiments de foi et d'humilité que le pieux missionnaire manifesta en accomplissant cet office. Après la cérémonie, le P. Muard monta en chaire et, après avoir ravi ses auditeurs par l'onction et le charme de sa parole, il les invita à vénérer les reliques du saint, dont la châsse demeura exposée plusieurs jours de suite, afin que les fidèles de la paroisse pussent satisfaire leur dévotion.

En mémoire de cette translation, la paroisse célèbre tous les ans une neuvaine de Saint-Clément. Commencée la veille de Saint-Martin, elle se prolongeait jusqu'au dix-neuf novembre. Mais, après quelques années, on jugea à propos de transférer cette neuvaine pendant les Avents et de la faire prêcher par un prédicateur extraordinaire. Cet usage, qui produit d'excellents fruits dans la paroisse, s'est perpétué jusqu'à ce jour. Tous les soirs, pendant le sermon et le salut, on découvre la châsse, qui est placée sous le grand autel. Le jour de Noël, qui est le jour de la clôture, on compte, soit à la messe de minuit, soit aux autres messes basses, de quatre à cinq cents communions.

Jean-Baptiste Grandmaître ne resta que deux ans à la cure de Saint-Martin, il fut appelé de là au doyenné de Seignelay, qu'il ne conserva pas longtemps, étant atteint d'une maladie qui le força à donner sa démis-

sion et à se retirer à Sens, où il mourut vers l'année 1850:

Edme-Martin GALLY (1843). — Nous terminons ici ces notes bien incomplètes sur la paroisse de Saint-Martin, en priant le lecteur bienveillant de nous excuser si nous laissons à une plume moins impartiale de faire l'éloge des vertus et des œuvres de ce digne prêtre, mort le 7 novembre 1866.

M. G.

NOTICE STATISTIQUE & HISTORIQUE

SUR LA

COMMUNE DE LICHÈRES

Situation, Routes et Chemins.

La commune de Lichères est située dans un petit vallon à 15 kilomètres de Vézelay, à 30 d'Avallon et à 42 d'Auxerre; elle repose sur la grande oolithe et sur le calcaire oxfordien, moyen diluvium. Le chemin de grande communication n° 21 traverse la partie septentrionale de son territoire, qui est baigné par l'Yonne, le canal du Nivernais et le ruisseau de Saint-Gervais.

La longueur totale des chemins classés, au nombre de six, est de 44,155 mètres, presque tous à l'état d'entretien.

Division et Population.

La commune de Lichères se compose, avec les six hameaux, domaines ou maisons isolées qui en dépendent, de 61 habitations toutes couvertes en tuile d'Avrigny. Sa population est de 215 habitants, ainsi répartis : Lichères, 179; Champrenot, 8; Faulin, 12; Frasse, 4; l'Ecluse, 3; la Grange, 2; la Musse, 7.

Superficie du sol, Impôts.

L'étendue superficielle imposable de la commune est		
de :	h. a. c.	h. a. c.
Terres labourables.....	343 37 »	} 4,409 26 40
Bois.....	985 67 60	
Prairies.....	24 03 30	
Vignes.....	» 57 60	
Chenevières, jardins, vergers.....	9 57 70	
Pâtures.....	28 46 80	
Etangs, oseraies, chaumes, broussailles.....	47 56 40	
Contenance non imposable, routes, etc.,	13 96 90	
Revenu imposable servant de base à la contribution foncière, 20,839 francs 43 centimes.		
Valeurs locatives (revenu des propriétés bâties de la commune), 7,440 francs 81 centimes.		
Contribution foncière.....	6,606 fr. 09 c.	
— mobilière.....	295 fr. 85 c.	

Le percepteur réside à Châtel-Censoir, chef-lieu de la perception.

Propriétés communales.

La commune possède 56 h. 76 a. 40 c. de bois.

Industrie, Commerce.

Le commerce et l'industrie des bois et les travaux de l'agriculture sont à peu près les seules ressources du pays ; tous les habitants sont laboureurs ou bûcherons. Il y a un moulin à eau, quelques petites carrières de moëllon, et une plus grande, de laquelle on extrait un calcaire grossier, blanchâtre et tendre, pour pierre de taille. Dans le vallon on trouve de la terre à bâtir, et, à l'est de la Musse, un four à chaux.

Foires et Marchés.

Néant.

Agriculture.

Les terres sont argileuses et pierreuses rouges ; le froment et l'avoine y viennent ; le seigle, le méteil, l'orge, le trèfle et le sainfoin sont cultivés sur des forunes assez froides et caillouteuses ; les prés sont assez bons, et la vigne occupe les coteaux exposés au midi.

Mairie.

Elle est installée dans une chambre à four dépendante du presbytère. Les maires de Lichères ont été :

MM. Bertheau.....	1793-1796.
Noirot.....	1796-1800.
Dufour.....	1800-1803.
Millot.....	1803-1815.
Chavance, Denis.....	1815-1827.
Picq.....	1827-1831.
Bertheau, J-B.....	1831-1844.
Chavance, Denis.....	1844-1853.
Guibert, Louis.....	1853-1860.
Salé, Christophe.....	1860-1865.
Chavance, Auguste.....	1865-1876.
Salé, Christophe.....	1876 —

Eglise.

Cet édifice, situé au sud du village et dédié à sainte Claire, attire vivement l'attention par son architecture ; il date de la fin du XV^e siècle et présente un aspect assez imposant par son portail élégant et par la haute tour carrée de son clocher, dont la tourelle d'escalier est terminée en dôme. La déclivité du sol a motivé une pente assez prononcée dans le dallage de la nef. La voûte est formée de pierres à nervures originales d'un bon style ; dans le chœur on remarque un grand reliquaire en pierre élégamment sculptée.

Presbytère.

Il est en bon état, mais presque toujours inhabité ; la pénurie de prêtres et le peu d'importance de la paroisse ne permettent guère d'y envoyer un desservant.

On trouve, en 1170, Jean, chapelain de Lichères, ensuite : Hernin en 1589 ; Grondeau, 1672-1679 ; Bagrot, 1681-1691 ; Michard, 1702-1710 ; de la Granche, 1720 ; Grossot, 1720 ; Leroy, religieux du couvent de Vézelay, 1721 ; Deschamps, 1721 ; Courtot, 1722 ; Bachelin, 1730-1740 ; Lemalle, prêtre jésuite missionnaire, 1740 ; Jeandrot, 1740 ; Lebreton, chanoine de Châtel-Censoir, 1741 ; Fevrion, 1742 ; Papillon, 1744-1754 ; Salvins, prêtre récollet, 1754 ; Delagrance, 1755-1757 ; Marlot, 1757-1786 ; Roy, 1793-1808 ; Leroblée, 1824-1826 ; Dessignolles, 1826 ; Auvray, curé de Châtel-Censoir, 1826 ; Moreau, 1832-1845 ; Auvray, 1845-1847 ; Roidot, 1847-1855 ; Guilloux, 1855-1861 ; Lefranc, 1861-1865 ; Favre, 1865-1869 ; Hugot, 1869-1871 ; Clérin, 1871 ; Jarant, 1872 ; Truchon, 1872 ; Briois, vicaire de Châtel-Censoir, 1874-1876 ; Régnier, nommé en 1876 curé de Lucy et de Lichères.

Cimetière

Il est établi autour de l'église.

Maison d'école.

Elle est mal construite et mal distribuée, et sert aux deux sexes.

Lavoirs et Fontaines.

Il y a une belle fontaine près de la chapelle de Saint-Gervais, dans la vallée au sud du village, et une autre plus rapprochée de ce dernier ; elle se trouble, dit-on, pendant les crues de l'Yonne. Il n'y a pas de puits, si ce n'est à Champrenot, mais beaucoup de mares ou crots. Depuis le 28 novembre 1875, deux fontaines publiques ont été établies à Lichères.

Postes.

Le service des postes est fait par le bureau de Châtel-Censoir, où réside le facteur.

Forêts

Les bois communaux sont soumis au régime forestier.

Chasse et Pêche.

Le chevreuil, le lièvre, le lapin et le sanglier habitent les forêts. La chasse est réservée dans les bois de la maison de Chastellux. L'Yonne est assez poissonneuse.

Gardes

Il y a un garde champêtre avec 400 francs de traite-

ment, et des gardes particuliers à Faulin, à Champrenot et à Frasse.

Notes diverses.

L'état civil de la commune remonte à l'année 1744 ; on trouve encore un registre de 1588. Le nombre des conseillers municipaux, d'après la population, est de dix. La fête patronale tombe le dimanche qui suit le 12 août, jour de la Sainte-Claire. Il y a deux aubergistes.

Notice historique.

Lichères, aujourd'hui Lichères près Châtel-Censoir ou près Vézelay, pour le distinguer d'une commune de ce nom au canton de Chablis, était appelé Lichère-la-Grange au XVII^e siècle, et Lichères-la-Vaucelle plus tard, du nom d'une maison isolée, aujourd'hui détruite.

Il relevait de l'évêché d'Auxerre. Cette terre fut donnée par Geoffroy de Donzy à l'abbaye de Reigny, comme on le voit dans une bulle du pape Eugène III datée du 23 août 1147 ; dans une bulle de 1164, émanée du pape Alexandre III, nous voyons que Geoffroy de Donzy et ses fils, Hervé et Geoffroy, Guy de Vergy et ses frères, et Hugues de Mont-Saint-Jean, avaient donné à la même abbaye la terre de la Grange de Lichères avec toutes ses dépendances, tant en bois qu'en terre, cultivées ou en friche. Cette donation fut renouvelée en 1180 par Hugues de Mont-Saint-Jean et son fils Etienne, qui

l'avaient injustement attaquée. La Grange, habitation isolée au sud de Lichères, rappelle ces libéralités.

Le chapitre d'Auxerre donna la terre de Lichères à Geoffroy de la Ferté-Chauderon, qui la vendit, le samedi après la fête de Saint-Hilaire 1300, au comte de Nevers, moyennant 310 livres tournois.

Le Chapitre collégial de Châtel-Censoir avait des droits sur la cure de Lichères, et des biens au même finage.

Sur le versant d'une colline boisée qui fait face à la vallée de l'Yonne, on remarque le château-fort de Faulin, déjà existant au XIII^e siècle, et reconstruit vers les premières années du XVI^e. Une enceinte, flanquée de tours et bordée d'un large fossé, renferme, vers l'un de ses angles, le château proprement dit, composé d'un corps de logis défendu par deux grosses tours rondes et une tourelle d'escalier. Une grande poterne à pont-levis donne accès dans cette enceinte ; au-dessus du portail on remarque l'inscription suivante :

DEO, CONSCIENTIÆ ET HONORI. 1577.

On arrive dans l'avant-cour, où se trouvent les communs, et ensuite dans la cour du château, défendue par une haute tour d'angle, de forme carrée, avec une élégante tourelle d'escalier ; une autre tour ronde protégeait une petite poterne, aujourd'hui murée, et autrefois munie d'un pont mobile.

Il est difficile de rencontrer un manoir plus élégant que Faulin ; on examine avec plaisir les fines moulures qui encadrent de belles et grandes fenêtres divisées par des meneaux, et protégées, pour la plupart, par des barreaux en fer terminés par des fleurs de lys artistement ouvragées. A l'intérieur, l'attention se porte sur de

vastes cheminées en pierres, d'une ciselure soignée, sur la vis de l'escalier et, notamment, sur une jolie chapelle située dans une des tours ; la voûte, soutenue par des nervures finement profilées et dorées, était autrefois peinte en bleu avec des étoiles d'or ; on distingue encore les restes de cette décoration. On ne saurait trop déplorer l'abandon de cette belle résidence, et on aimerait à connaître son histoire ; malheureusement, il n'existe plus ni archives ni inventaires, et ce n'est que par hasard qu'on peut glaner quelques détails çà et là.

On raconte que Rosalde, dame de Faulin, fit don à la Collégiale de Châtel-Censoir d'une châsse de vermeil toute chargée de niellures relatives au martyr de Saint-Potentien, dont elle devait renfermer les reliques. La Collégiale exerçait des droits seigneuriaux à Faulin ; ainsi en 1493, Jean Lore et trois autres laboureurs payèrent quinze sous de cens.

En 1180, Faulin appartenait à Hugues de Mont-Saint-Jean, seigneur de Châtel-Censoir ; en 1371, on trouve Philiberte de Digoine, veuve de Hugues de Blain, chevalier, seigneur de Faulin et de la Grange.

La famille de Bourgoing, encore existante dans le Nivernais, avait une branche établie à Faulin par mariage ou autrement.

En 1389, Jean le Bourgoing, écuyer, seigneur de Faulin en partie, fit foi et hommage au comte de Nevers d'une maison sise à Faulin, mouvante de lui à cause de Châtel-Censoir. Sa femme s'appelait Marguerite ; d'eux devait descendre Philibert le Bourgoing, écuyer, seigneur de Faulin et de Champlevrier, échanson de l'hôtel de Charles, comte de Nevers et de Réthel, baron de Donzy, par lettres du 1^{er} mars 1435, et nommé, le 1^{er}

octobre 1437, grand gruyer des eaux et forêts d'Auxerrois et de Bourgogne par Jean de Bourgogne, comte d'Etampes et de Dourdan. Le 25 novembre 1437, il fut nommé premier écuyer de ce prince, et exerça solennellement cette charge lorsque le comte d'Etampes fut reçu chevalier ; les armes de ce dernier devaient appartenir à Philibert, sans parler de quelques autres droits. Lorsque les Gantois assiégèrent Oudenarde, le seigneur de Faulin porta d'une manière distinguée l'étendard de Jean de Bourgogne, qui, à cette occasion, lui fit don de cent écus d'or du prix de 48 gros, monnaie de Flandre, le 4 août 1442. Philibert fut encore nommé, le 15 juin 1464, gouverneur de la ville et du château de Luzy.

Jean le Bourgoing, seigneur de Faulin, vivait en 1497 ; après lui vinrent Claude de Bourgoing, chanoine de Nevers en 1528 ; Jean, qui vivait en 1545, et Philibert, qui vivait en 1569. Il devait être le père de Gabriel, écuyer, seigneur de Faulin, de Lichères, de Lucy-sur-Yonne, de Champlévrier, de Montchalon, de Grésigny et de Pousseaux, qui rendit au comte de Nevers l'hommage de ses terres, dont il fournit le dénombrement le 28 mai 1585. Il épousa Louise du Guilly, et leur fille Louise fut unie, le 29 mars 1580, à Guillaume d'Assigny, seigneur du Pont-Marquis.

François le Bourgoing, écuyer, seigneur de Faulin, de Champlévrier, de Charentenay, de Coulanges-sur-Yonne et de la Grange-Folle, vivait en 1601 et en 1622 ; il avait pour enfants Hubert et Gabrielle. En 1613, il fit dresser son terrier et reconnaître ses droits par les habitants de Faulin et autres ; il exerçait la justice haute, moyenne et basse, et les habitants lui devaient des cens, rentes et autres droits seigneuriaux.

En 1636, nous trouvons Jean le Bourgoing, seigneur de Faulin et de Coulanges-sur-Yonne, dont les enfants étaient Pierre, Henri, Marie et Marguerite. Après lui vint Charles le Bourgoing, écuyer, baron de Faulin, qui épousa, en mars 1676, Marguerite-Françoise Amelot, fille de Jean-Baptiste, vicomte de Bisseuil, maître des requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi, et de Charlotte Brulart ; il mourut le 14 juillet 1699, et la terre de Faulin fut adjugée, le 29 décembre 1700, à la poursuite de M. Jean de Creilg de Bournezeau, au profit de sa veuve, qui avait deux filles, Marguerite-Françoise et Charlotte-Angélique. L'aînée porta Faulin et d'autres terres à Paul de Grivel, comte d'Ouroy, d'une très-ancienne maison du Bourbonnais, et mourut en avril 1736, laissant deux fils et une fille ; cette dernière, qui s'appelait Marguerite-Paule, naquit le 7 décembre 1702, et mourut le 4 avril 1743 sans enfants de Charles-Antoine de Pas, marquis de Feuquières, qu'elle avait épousé le 31 juillet 1727, et dont elle avait eu Antoine, né le 30 mai 1728, mort au berceau. Léonor-Hubert de Grivel, frère de la marquise, mourut le 4 avril 1737, à vingt-huit ans, et il ne resta plus qu'Alexandre-Auguste, marquis d'Ouroy, colonel d'infanterie et brigadier des armées du roi. Il épousa, le 9 juin 1739, Anne-Françoise Foucault, fille d'Armand-Louis-François, marquis de Saint-Germain-Beaupré, et d'Anne-Bonne Doublet de Persan. Cette jeune femme avait tellement la tête à l'envers que sa famille la fit interdire en 1756 ; le duc de Luynes dit à cette occasion :

« Le lieutenant civil l'a interrogée ; elle a signé un papier en réponse. On lui avoit dit que si on lui demandoit si elle savoit faire une quittance, elle retint bien comme il falloit la faire, moyennant quoi à toutes les

questions du lieutenant civil elle a répondu qu'elle savoit signer des quittances. »

Alexandre-Auguste de Grivel, désespéré de ce triste mariage et du désordre de ses affaires, quitta la France et ne reparut plus. La terre de Faulin, saisie par ses nombreux créanciers, fut adjugée à David-Pierre Perrinet du Peseau, qui semblait destiné à remplacer beaucoup de familles nobles et ruinées du pays. Sa fille unique, la marquise de Langeron, laissa Faulin à la comtesse Charles de Damas, aïeule du comte Charles de Vogüé, décédé le 13 avril 1874, qui fit construire des bâtiments d'exploitation en dehors du château; par suite d'une licitation opérée le 5 février 1876, cette terre échet à sa petite-fille, Marthe-Marie-Thérèse de Vogüé, issue du premier mariage de notre ambassadeur à Vienne. On parle déjà d'une restauration complète du château.

Champrenot ou Champornot, maison de garde et rendez-vous de chasse, appartenait en 1658 à Jacques Moreau, en 1814 à madame Duviquet, et enfin à la famille Charbonneau, qui le céda à la maison de Chastellux.

Frasse, situé à l'extrémité sud de la commune, avait plus d'importance qu'aujourd'hui, puisqu'un titre de 1496 nous apprend l'existence d'une chapelle, qui devint plus tard une église desservie par un prêtre; l'abbaye de Reigny et le chapitre de Châtel-Censoir avaient le droit d'y percevoir des dîmes. Noble homme Fiacre de Creilg avait des biens de toute nature à Frasse en 1590; ils furent saisis sur Marie de Creilg, femme d'Henri Fauleau, et adjugés, le 11 août 1687, à Jean de la Saleine, juge civil et criminel de la ville et judicature de Clamecy. Celui-ci se rendit acquéreur des biens de Florence Chevalier, veuve de Claude le Voyer, écuyer, par acte d'échange

passé le 16 avril 1672. Claude de Lyon possédait, en 1699, des héritages sis à Frasse, où il n'existe plus aujourd'hui qu'une maison de garde.

La Crye, qui était en bois en 1494, avait été précédemment en terres labourables ; les guerres en amenèrent la ruine.

Comte DE CHASTELLUX.

PHYSIOLOGIE DU REPOS

ÉTUDE

SUR LE

REPOS DU DIMANCHE

AU POINT DE VUE HYGIÉNIQUE & PHYSIOLOGIQUE

CHAPITRE IV.

Physiologie du Repos intellectuel.

Il existe un assez grand nombre d'ouvrages sur l'hygiène et la santé des hommes de lettres, et cependant, malgré la science et le mérite de plusieurs des auteurs de ces ouvrages, on peut dire qu'un bon traité sur ce sujet est encore à faire.

Plusieurs médecins pensent avec Tissot (1) que la

(1) *De la santé des gens de lettres*, nouvelle édition, Paris, 1839.

profession d'homme de lettres est la cause de nombreuses et graves maladies que certains d'entre eux ont énumérées et décrites avec plus ou moins d'exagération. D'autres soutiennent avec Brigham, médecin américain peu connu en France(1), que ce n'est pas l'activité continue et intense de l'esprit qui use la vie, mais toutes les passions accessoires de la passion de l'étude : « l'amour immodéré de la gloire, de la fortune et des honneurs, la contrainte morale, vrai poison de l'intelligence, les émotions vives, les chagrins profonds, les mouvements impétueux, les affections aiguës et vertigineuses de l'âme tout à fait étrangères à la culture des lettres, qui, en portant violemment le sang au cerveau ou au cœur, causent des désordres mortels, ou du moins compromettent gravement la santé et souvent font perdre la raison (2). »

Enfin, la plupart des hygiénistes admettent que c'est à la vie sédentaire et non à l'exercice de l'intelligence qu'il faut rapporter la plus grande partie des maux qui affligent le monde des littérateurs et des savants. Daremberg exprime cette opinion de la façon la plus catégorique. « Tout ce qu'on est en droit d'affirmer des gens de lettres, dit-il (3), c'est

(1) *Remarks on the influence of mental cultivation and mental excitement upon health.* London, 1844.

(2) Devay. — *De quelques causes de maladies particulières à notre temps.* Paris, 1859. — Cité par Duremberg.

(3) *La médecine, histoire et doctrines,* page 396. Paris, 1863.

qu'ils ont le sort commun des personnes qui mènent une vie sédentaire ; alors ce n'est plus comme savants, mais en qualité de buralistes qu'ils sont sujets aux indispositions plus ou moins graves que nous avons fait connaître dans les pages qui précèdent. » Le savant critique appuie son dire sur ce fait, qu'en parcourant les tables de mortalité dressées par Casper ou par Brigham, on voit de nombreux et illustres savants mourir entre soixante-neuf et quatre-vingt-dix-neuf ans.

Ces différentes opinions renferment toutes une certaine part de vérité, mais sont, à notre sens, beaucoup trop exclusives : cela tient vraisemblablement à la complexité de la question.

Nous n'avons ni la prétention, ni les moyens de combler cette lacune. Notre seul but est d'étudier dans ce chapitre le mécanisme physiologique de l'activité intellectuelle, et de montrer l'influence du repos de l'intelligence sur la santé de l'esprit et du corps. Les résultats de cette étude s'appliqueront donc indistinctement aussi bien aux hommes de lettres qu'à tous les individus dont la profession exige, pour être exercée, un effort intellectuel plus ou moins intense et continu.

En se plaçant à ce point de vue, on peut mettre sur la même ligne le littérateur et le savant, le naturaliste et le philosophe, le poète et l'artiste, l'avocat et le journaliste, le professeur et le magistrat, l'administrateur et l'industriel, le commerçant et le ban-

quier, et en général tous les individus dont les fonctions réclament un certain *travail de tête*.

Nous n'aurons donc pas à nous occuper de certaines particularités de la vie des gens de lettres qui les font rentrer dans la classe des individus exerçant des professions sédentaires, professions donnant lieu, comme nous le verrons plus loin, à un grand nombre d'affections de tous genres ; en sorte que le cordonnier et le tailleur peuvent être comparés, à cet égard, au notaire et à l'employé de bureau. Nous laisserons également de côté certaines autres particularités, tenant plus du métier que de l'étude. C'est ainsi que l'anatomiste et le chimiste, passant des journées entières dans des laboratoires remplis de miasmes ou de gaz délétères, peuvent être comparés aux ouvriers travaillant au milieu de matières insalubres ou toxiques. C'est ainsi également que le professeur, l'avocat, le prédicateur, si sujets aux affections des voies respiratoires, peuvent être assimilés aux crieurs publics.

On voit, par ces exemples faciles à multiplier, qu'au point de vue du métier seulement, qu'il soit assujettissant, fatigant ou dangereux, le repos en général, et le repos hebdomadaire en particulier, n'est pas moins nécessaire pour les professions libérales que pour les professions manuelles.

De tout temps on a observé et on a admis d'une façon générale l'influence manifeste du moral sur le physique. Les savants, les poètes et les artistes,

ont tour à tour décrit et peint les manifestations des différents états de l'âme sur la physionomie et la santé de l'homme. C'est seulement depuis quelques années que, grâce aux progrès éclatants de la physiologie, l'on a pu étudier d'une façon nette et précise l'influence de l'activité cérébrale sur les différentes fonctions de la vie. Cette influence se révèle par un certain nombre de *phénomènes physico-chimiques* et de *phénomènes biologiques* qu'il est bon de passer en revue.

Les *phénomènes physico-chimiques* peuvent être résumés par un mot : la combustion. L'augmentation de la chaleur est observée dans les centres nerveux absolument comme dans les muscles pendant leur activité (Lombard, de *Boston* et Schiff). Les produits de combustion organique, dont on constate la présence et la formation dans les tissus et le sang, par suite du travail physique, sont également remarquables dans les différentes excréments pendant ou après le fonctionnement des facultés intellectuelles. L'exhalation de l'acide carbonique par les poumons est aussi augmentée. Le sang, qui arrive rouge et oxygéné dans le cerveau, en revient, par les veines, noir et chargé d'acide carbonique. L'urine qui, selon la belle expression de Durante, est le miroir du sang, indique d'une façon très-claire les modifications apportées dans le liquide nourricier par suite de l'excitation cérébrale. C'est ainsi que la production de l'urée et surtout des sulfates et

des phosphates alcalins est, dans ce cas, fortement augmentée (Byasson) (1).

Ce n'est pas ici le lieu de s'étendre sur les travaux, encore trop rares, entrepris pour élucider cette question si intéressante; qu'il nous suffise de dire que, malgré la délicatesse et la complexité des expériences instituées à ce propos, les faits acquis jusqu'à ce jour permettent d'affirmer d'une façon catégorique que la composition du sang et, par suite, celle de l'urine, est notablement modifiée par le travail intellectuel.

Les résultats de ces travaux tout à fait contemporains que nous ne faisons qu'indiquer (2), justifient les vues prophétiques que le génie de Lavoisier émettait il y a près d'un siècle. Aussi, à l'exemple de plusieurs auteurs, ne pouvons-nous résister au désir de mettre sous les yeux de nos lecteurs la page profonde que ce grand homme écrivait dans son *Mémoire sur la respiration des animaux*.

« Ce genre d'observation conduit à comparer des emplois de force entre lesquels il semble n'exister aucun rapport. On peut connaître, par exemple, à combien de livres, en poids, répondent les efforts d'un homme qui récite un discours, d'un musicien qui joue d'un instrument. On pourrait même éva-

(1) Byasson. — *Essai sur la relation qui existe à l'état physiologique entre l'activité cérébrale et la composition des urines*. — Thèse de la faculté de Paris. 1868.

(2) Gavarret, op. cit., p. 258 et suiv.

luer ce qu'il y a de mécanique dans le travail du philosophe qui réfléchit, de l'homme de lettres qui écrit, du musicien qui compose. Ces efforts, considérés comme purement moraux, ont quelque chose de physique et de matériel qui permet, sous ce rapport, de les comparer à ceux que fait l'homme de peine. Ce n'est donc pas sans quelque justesse que la langue française a confondu sous la dénomination commune de *travail* les efforts de l'esprit comme ceux du corps ; le travail du cabinet et le travail du mercenaire (1). »

Pour comprendre pleinement ces vues si justes et, nous le répétons, si prophétiques eu égard à l'époque à laquelle elles étaient mises au jour, il convient d'entrer dans de nouveaux détails, en analysant le mécanisme de l'effort intellectuel, c'est-à-dire en étudiant les *phénomènes biologiques* qui accompagnent le travail de la pensée. Ces phénomènes sont surtout remarquables sur les appareils circulatoire, respiratoire, digestif et sur la nutrition.

On sait que l'activité psychique donne lieu à un afflux plus considérable de sang dans les artères cérébrales. Cette augmentation dans la quantité de sang que reçoit le cerveau, a été observée dans certains cas pathologiques par plusieurs chirurgiens et médecins, parmi lesquels on doit citer Astley, Cooper et en dernier lieu MM. Giacomini et Mosso

(1) *Mémoires de l'Académie des sciences*, 1789, page 577.

(de Turin) (1). La circulation cérébrale étant évaluée au cinquième de la circulation totale, on conçoit que cette dernière puisse être influencée dans les autres parties du corps, quand la première est modifiée.

Depuis longtemps on a observé l'action des phénomènes psychologiques sur les vaso-moteurs ; les changements dans la coloration du visage, et d'autres troubles survenant à la suite d'émotions vives révèlent cette action. Le docteur Mosso, à l'aide d'un instrument ingénieux, auquel il a donné le nom de *pléthysmographe* (2), a pu montrer que l'activité cérébrale, sous toutes ses formes, se traduit par une modification dans l'état des vaisseaux sanguins. La simple entrée d'une personne qui intéresse, pendant l'expérience, peut produire une diminution du volume de l'avant-bras qui peut varier de 4 à 15 centimètres cubes. Dans tous les cas on constate, avec l'appareil en question qu'une contention d'esprit

(1) Note envoyée à l'Académie des sciences de Paris, le 3 janvier 1877, par MM. Giacomini et Mosso. Les auteurs de cette note ont étudié les mouvements du cerveau chez une femme de 37 ans qui, à la suite d'une affection syphilitique des parois craniennes, perdit une partie de l'os frontal et des deux pariétaux. Il résulte de cette étude faite à l'aide des ingénieux appareils enregistreurs de M. Marey, concurremment avec le pléthysmographe de Mosso, que toute excitation intellectuelle, aussi bien que chaque mouvement du corps, se réfléchit sur le cerveau, qui subit une modification visible dans son volume et dans la forme de ses pulsations.

(2) Note présentée à l'Académie des sciences, séance du 24 janvier 1876.

plus ou moins grande, comme celle qui résulte d'un problème de mathématique à résoudre ou de la lecture d'un morceau difficile à comprendre, est toujours accompagnée par une contraction des vaisseaux proportionnelle à l'effort de la pensée et à l'activité cérébrale.

Cette observation expérimentale donne peut-être la véritable explication de la face pâle de la plupart des penseurs, dont la circulation périphérique est diminuée; tandis que le contraire a lieu chez les individus exerçant un labeur manuel. Il y aurait donc lieu d'invoquer moins souvent l'anémie pour expliquer la décoloration du teint chez les individus qui *pâlissent sur les livres*, d'autant plus que cette affection est loin de donner toujours lieu à la pâleur de la face,

L'apport du sang dans le cerveau est également favorisé par l'exercice musculaire, ce qui explique le fait que, chez beaucoup de penseurs, la simple marche dans le cabinet de travail facilite le travail intellectuel. Du reste, on peut admettre que le tonus musculaire général (muscles striés et muscles lisses) est augmenté pendant l'excitation intellectuelle exagérée. L'attitude générale d'un orateur qui prononce un discours en est une preuve manifeste.

Ces faits montrent l'énorme influence exercée par l'activité intellectuelle sur la circulation cérébrale. Il faut donc en conclure que le liquide sanguin, si nécessaire pour la vie de tous les organes, l'est encore davantage pour la vie du cerveau, qui

tient sous sa dépendance tous les rouages de la machine vivante, et qui par dessus tout est l'instrument de la pensée.

L'influence du travail intellectuel sur la respiration est aussi très-remarquable. Quand nous sommes absorbés ou anéantis dans une méditation profonde, ou que, en un mot, nous faisons un effort intellectuel, nous ralentissons de plus en plus notre respiration et nous arrêtons le mouvement de nos poumons à l'état *d'expiration*. On sait que le contraire a lieu dans le travail physique, pendant lequel la respiration s'accélère, pour ne s'arrêter à l'état *d'inspiration* que quand nous avons à produire un effort violent.

Darwin (1) explique la diminution de la respiration dans l'effort intellectuel par suite de l'habitude, prise à la longue par l'homme, de ne pas respirer quand l'attention est éveillée pour ne pas troubler le silence qui, dans ce cas, est nécessaire. Il est certain que, quand nous voulons entendre un faible bruit, nous retenons notre respiration. Quoi qu'il en soit de cette explication, qui est pour le moins très-ingénieuse, le fait acquis est que plus on travaille intellectuellement, plus on concentre son esprit sur une pensée, moins on respire, ce qui produit une double déperdition de chaleur et de forces; tandis que, nous le répétons, il en est tout autrement dans le travail physique.

(1) *The expression of the emotions in man and animals*. 1872.

Quant à la théorie de Darwin, on ne peut l'admettre sans réserves. N'est-il pas permis de supposer, par exemple, que le travail intellectuel produise une excitation du nerf pneumogastrique donnant lieu au ralentissement et à l'arrêt de la respiration, absolument comme il donne lieu, vraisemblablement par le même mécanisme, à l'arrêt de la digestion, qui se fait imparfaitement et traîne en longueur (1)? Quoi qu'il en soit, le trouble apporté par le travail intellectuel dans la circulation et la respiration amène le trouble dans la nutrition et les sécrétions ; ces dernières fonctions sont d'ailleurs influencées directement par le défaut d'innervation des nerfs trophiques et sécréteurs, absolument de la même façon qu'à la suite du surmenage physique. Bientôt si le repos n'est pas pris assez à temps pour le rétablissement des fonctions à l'état normal, la température du corps décroît de jour en jour, et l'état constitutionnel auquel nous allons bientôt donner le nom de *cachexie adynamique* arrive progressivement avec tous ses symptômes.

On voit, en résumé, que le travail intellectuel est complètement assimilable au travail physique, puisque, comme ce dernier, il donne lieu beaucoup plus vite encore à différentes altérations dans la composition du sang et des tissus, et agit ainsi d'une façon

(1) On a observé, depuis longtemps, que la force digestive de l'estomac est souvent en raison inverse de la force intellectuelle. Celse a dit déjà : *Imbecilles stomacho omnes pene cupidi litterarum sunt.*

plus fâcheuse sur l'organisme. D'autant plus que, par suite de la vie sédentaire, les produits d'excrétion sont plus difficilement éliminés chez les hommes de lettres.

On comprend, d'après cela, que l'homme d'étude a besoin d'une nourriture plus assimilable, c'est-à-dire plus choisie et plus variée que celle de l'homme de peine. Il lui faut surtout beaucoup plus de repos pour réparer les différentes pertes subies par son organisme. Un logement confortable et des vêtements chauds lui sont nécessaires pour conserver le degré de chaleur animale nécessaire à la vie, puisqu'il dépense plus de cette chaleur et en fabrique moins. N'est-ce pas pour ces causes que, de tout temps, le travail intellectuel a été plus estimé que le travail des mains, et cela à juste titre puisqu'il est plus difficile et plus pénible de l'exercer ?

Il y a lieu de remarquer, à cette occasion, que, jusqu'à nos jours, c'est dans les pays chauds et principalement dans la zone tempérée chaude que les sciences, les lettres et les arts, qui sont le produit du travail intellectuel, ont le plus prospéré. Tandis que c'est dans la zone tempérée froide que l'industrie, dont la principale condition de développement réside dans le travail physique, a pris sa plus grande extension.

Il est à remarquer, d'ailleurs, qu'en général les travailleurs de tête craignent beaucoup le froid.

Les classes ouvrières font souvent, à tort, un grand reproche aux individus exerçant des professions li-

bérales de passer leur vie dans l'oïveté. Cette erreur est le résultat de l'ignorance absolue qu'a le vulgaire des conditions physiologiques dans lesquelles doit se trouver l'homme travaillant de tête, dont les pertes organiques plus grandes doivent être réparées par des moyens plus difficiles et plus complexes que ceux employés par le manœuvre pour se reposer.

Cette oïveté, qui, nous allons le voir, n'est le plus souvent qu'apparente, est nécessaire au penseur pour lui faire donner la mesure de toute sa force. Il est non moins important qu'il soit entouré de toutes les commodités de la vie. Le général d'armée, qui a besoin de beaucoup de sang-froid, de présence d'esprit et d'initiative pour combiner ses plans d'attaque et de défense, et qui, dans certains cas, doit faire de grands efforts d'intelligence et d'énergie pour diriger les troupes placées sous son commandement, est mis, physiologiquement parlant, dans la nécessité d'être entouré de tout le confortable possible ; tandis que le soldat, qui ne supporte qu'une fatigue physique plus ou moins considérable en obéissant aux ordres qu'on lui donne, ne peut avoir les mêmes exigences. Certains grands génies, comme César, Napoléon, ont pu faire exception à cette règle ; mais ces exemples illustres prouvent une vigueur de constitution extraordinaire.

Qui ne sait que la responsabilité d'un chef de maison est toujours plus ou moins *lourde à porter*, et

produit souvent plus de fatigue que le travail exercé par les ouvriers qui sont sous ses ordres? En développant plus au long cette idée, on verrait peut-être que la physiologie peut, en bien des cas, donner la raison de l'inégalité des salaires, et fournir une base à la hiérarchie sociale.

On peut d'ailleurs observer facilement l'influence directe de l'excitation psychique sur la fatigue. Ainsi, on a remarqué que le travail intellectuel normal produit la sensation de la faim et le besoin du sommeil; mais, s'il est trop soutenu ou trop énergique, il donne lieu, comme toute impression morale violente, à une courbature générale. Presque tous les penseurs se plaignent d'une sorte de *fatigue chronique* qui ne leur laisse pas de trêve (1). On pourrait peut-être expliquer cette fatigue par l'élimination constante d'une quantité de phosphates supérieure à la moyenne. On sait que la présence d'éléments phosphorés dans les urines indique toujours un assez haut degré d'affaiblissement (2).

Quelle que soit la théorie que l'on adopte, la courbature intellectuelle ressemble en tous points à la

(1) Certains auteurs admettent que la fatigue cérébrale est, comme la fatigue musculaire, le résultat de l'accumulation de l'acide lactique dans le cerveau. Il est vraisemblable que ce fait est secondaire, absolument comme l'accumulation de l'acide lactique dans les muscles pendant la fatigue physique.

(2) En introduisant de l'acide lactique dans le sang des animaux, on augmente la proportion des phosphates contenus dans les urines.
— L. J. Teissier. — *Du diabète phosphatique*. Paris, 1877.

courbature physique : on ressent la même fatigue dans les muscles, la même lassitude dans les articulations. Les symptômes généraux sont également les mêmes et sont d'autant plus accusés que le travail a été plus intense ou plus soutenu. Les chirurgiens, au début de leur carrière, éprouvent souvent les premiers symptômes de cette courbature à la suite de toute opération qui, bien que courte, exige sinon de l'habileté, du moins beaucoup de présence d'esprit, comme la trachéotomie, par exemple.

Cependant, les symptômes prédominants de la courbature intellectuelle se manifestent plus particulièrement du côté du système nerveux : la tête est le siège d'une sensation de poids, de douleur même, qui, chez les individus prédisposés, dégénère fréquemment en migraine, affection à laquelle on pourrait peut-être donner souvent le nom de *courbature du cerveau*. Le principal symptôme de cette maladie essentiellement critique, dont la pathogénie est très-obscur, est l'incapacité absolue de réfléchir, de combiner des idées. Le besoin du repos est invincible à tel point que la lumière ou le moindre bruit sont difficilement supportés. Après un temps variable de souffrances plus ou moins vives, accompagnées de nausées et de vomissements, les besoins d'uriner deviennent fréquents, les différents symptômes s'apaisent et tout rentre dans l'ordre.

On a toujours remarqué que les individus atteints de migraine jouissent généralement d'une bonne

santé. Certains médecins regardent cette affection comme une crise salutaire, nécessaire même, en faisant observer qu'à la suite de sa guérison, surviennent souvent des maladies graves.

Quoi qu'il en soit, on peut admettre que la migraine, très-fréquente chez les travailleurs de tête, oblige les individus qui en sont atteints à prendre, de temps à autre, un repos forcé. Tandis que les individus qui ne sont pas sujets à cette affection, peuvent être surpris, après un certain temps d'activité intellectuelle trop grande, par des affections plus graves, pouvant avoir un grand retentissement sur leur santé générale.

Quand la courbature cérébrale n'est pas accompagnée de migraine, elle revêt parfois une forme plus sérieuse en apparence. Les malades souffrent d'une céphalalgie occupant la plus grande partie de la tête et accompagnée de somnolence ; l'intelligence est obtuse, et la fièvre assez intense ; de l'engourdissement et des fourmillements sont ressentis dans les membres sur lesquels on observe, très-rarement il faut le dire, des soubresauts de tendons. Dans certains cas, ces différents symptômes, dont la durée varie de quelques heures à une semaine, peuvent faire croire à une congestion cérébrale grave, ou même à un commencement de méningite.

C'est dans les établissements d'instruction que l'on observe le plus fréquemment cette forme de courbature cérébrale, qui, d'ailleurs, est rare.

Nous n'avons pas à nous occuper, pour le moment, des affections déterminées directement ou indirectement par l'excitation cérébrale exagérée. Il nous reste seulement à montrer l'influence du repos intellectuel sur le développement et les manifestations de l'intelligence.

Depuis quelque temps, plusieurs physiologistes ont étudié le mécanisme et la forme du travail des centres nerveux. Certains d'entre eux (Rosenthal, Tarchanoff) se sont occupés du travail de la moëlle épinière dans l'action réflexe. Un jeune physiologiste français, M. Ch. Richet (1) a fait des recherches sur le sentiment comparé au mouvement. Ses expériences faites sur l'homme sain à l'aide de l'électricité et de la méthode graphique, lui ont permis de faire voir que le *travail cérébral*, comme d'ailleurs le travail médullaire, ressemble à beaucoup d'égards au travail des muscles, et qu'il existe une relation étroite, non entre la fonction, mais entre la forme de la fonction du tissu nerveux et du tissu musculaire. De la première des propositions émises et démontrées par cet expérimentateur, il résulte que la sensibilité éveillée par une excitation faible décroît lentement, mais revient rapidement à l'état normal, après un repos même très-court. Si l'excitation est forte, le repos exigé pour le retour de la sensibilité est plus long. De la seconde proposition, il résulte que des excitations multipliées produisent

(1) Note présentée à la Société de biologie le 2 décembre 1876.

un effet sensitif qu'une excitation unique est impuissante à produire. Ce fait ne peut s'expliquer que par l'*addition* ou la *sommation*, grâce à laquelle des excitations successives vont s'accumuler dans le cerveau. Bien que ces données expliquent le mécanisme du travail cérébral d'une façon fort grossière et fort obscure, on n'en est pas moins autorisé à le comparer, quant à sa forme, au travail musculaire. Au reste, nous avons vu que l'excès de l'un et de l'autre donne lieu aux mêmes phénomènes *physico-chimiques* ; il nous reste à faire voir que cet excès donne également lieu aux mêmes phénomènes *dynamiques*.

Après un effort intellectuel plus ou moins violent ou prolongé, l'état des facultés psychiques est comparable à celui d'asynergie, d'ataxie, dans lequel se trouve le système musculaire à la suite du surmenage physique : les idées viennent et se coordonnent difficilement, n'ont plus de suite, la mémoire se trouble et l'esprit en entier semble frappé de *vertige*. C'est dans cet état que se trouvent fréquemment les jeunes gens qui se présentent devant leurs juges pour subir les épreuves d'un examen ou d'un concours. Il arrive alors qu'ils *perdent la tête*, pour employer une expression vulgaire mais juste, et c'est ainsi qu'ils ne peuvent plus donner la mesure de leur travail et de leur science. On peut dire qu'ils se sont mis volontairement dans un état passager d'adynamie intellectuelle.

Ce *vertige cérébral*, que l'on peut comparer au

vertige des différents sens, y compris le sens musculaire, doit être expliqué vraisemblablement par un arrêt, un mode vicieux de la nutrition des cellules nerveuses formant le *sensorium* (substance grise du cerveau), lequel devient momentanément beaucoup moins impressionnable aux idées, aux images qui viennent l'assaillir par l'intermédiaire des sens. De plus, les différentes régions de *sensorium* sont en communion moins intime, ce qui explique l'incoordination des idées.

Après un certain temps de repos, qui varie avec l'intensité de la fatigue, l'intelligence *s'éclaircit*, les impressions deviennent plus délicates, les idées plus nettes, et la puissance cérébrale reprend toute sa vigueur.

Mais il y a plus, c'est pendant le repos que le *sensorium*, par un artifice de nutrition, dont jusqu'ici nous ne pouvons nous faire aucune idée, *enregistre* les nouvelles acquisitions intellectuelles. Les enfants savent qu'une leçon lue, une fois seulement avant le coucher, est apprise plus facilement le lendemain matin. Laplace, l'illustre astronome, eut souvent l'occasion de constater l'influence du repos sur l'éclosion de ses découvertes. Certains problèmes qui lui paraissaient insolubles après avoir concentré sur eux toutes les forces de son intelligence, se trouvaient résolus naturellement le lendemain ou quelques jours après : il lui suffisait de n'y plus penser.

Un philosophe contemporain (1), dans un de ses plus beaux ouvrages, développe longuement cette idée que le repos décuple la fécondité de l'intelligence, et que, dans un sens beaucoup plus profond qu'on ne pense, *la nuit porte conseil*. Il en tire cette conséquence pratique que, puisque « le sommeil travaille, il faut le faire travailler, en lui préparant son travail le soir. » Excellent moyen pour doubler le temps, ainsi que pour former et faire grandir l'esprit.

On a toujours conseillé le travail intellectuel du matin comme plus profitable que celui du soir. C'est qu'à la fin de la journée, l'ouvrier de l'intelligence devient fatalement distrait, de la même façon que l'homme de labeur manuel devient maladroit, ataxique.

La cellule cérébrale, comme toute cellule vivante, ne fonctionne qu'aux dépens de sa constitution moléculaire. Or, ce n'est qu'après le repos, et en particulier le matin, que, vierge de tout ébranlement et, par conséquent, indemne de toute modification dans sa substance, elle possède toute son énergie et est apte à recevoir les impressions qui lui arrivent de toutes parts.

C'est, en effet, pendant le repos cérébral que *l'attention* est en éveil et que l'esprit d'observation se manifeste avec le plus d'intensité. Tel phénomène

(1) Graty. — *Logique*, T. II. — *Les Sources*, p 317. — Paris, 1858.

physique ou moral, observé par un individu fatigué intellectuellement, ne fera naître dans son esprit aucune idée, aucune réflexion originale, tandis que le même phénomène, observé par le même individu ayant possession de toute sa vigueur intellectuelle, pourra donner lieu à la découverte d'une relation, d'un rapprochement très-utile ou très-ingénieux entre ce phénomène et un autre de même ordre.

C'est en voyant balancer une lampe dans la cathédrale de Pise que Galilée a l'idée de la loi des oscillations du pendule. C'est en se promenant dans son jardin que Newton voit tomber la pomme qui lui fait assimiler la marche des planètes à des corps qui tombent, et découvrir la grande loi de la gravitation universelle. C'est en prenant un bain qu'Archimède découvre le moyen de déterminer le poids spécifique des corps.

On voit, par ces exemples illustres, que d'ailleurs on pourrait multiplier en grand nombre, que la plupart des découvertes et des grandes inventions ont été faites à *tête reposée*. Il est certain que l'intelligence naturellement développée des inventeurs est préparée par l'étude et le travail ; mais c'est dans cet état de l'âme désigné sous le nom de *méditation*, état assimilable au repos, que les idées éclosent et prennent corps, pour être enchaînées plus tard et développées dans le travail de la composition.

Puisqu'il est impossible, dans l'état actuel de la

science, de donner la véritable raison des faits que nous venons d'exposer, on peut cependant les expliquer par des considérations d'ordre dynamique.

Nous avons vu précédemment que le repos physique ou moral augmente l'activité réflexe de la moëlle épinière et que son activité directe est en raison inverse de cette dernière. Il en est de même pour les fonctions psychiques du cerveau.

Le docteur Luys a étudié, d'une façon toute spéciale, certaines manifestations de la vie intellectuelle, auxquelles il donne le nom d'actions réflexes du cerveau (1). Ces actions réflexes comparables aux manifestations similaires dont la moëlle épinière est le siège, s'exercent d'une façon automatique et la plupart du temps en dehors de la volonté. Mais tandis que les actions réflexes spinales nécessitent chaque fois pour se produire une nouvelle excitation périphérique, les actions réflexes cérébrales se développent « motu proprio, en raison d'anciens ébranlements persistants, d'anciens souvenirs qui constituent en nous comme autant de foyers auto-géniques qui s'allument (2). »

Cette mystérieuse propriété qu'ont les éléments nerveux de conserver et d'emmagasiner les impressions sensorielles, M. Luys ne l'explique pas, mais en lui donnant le nom de *phosphorescence organique*,

(1) Luys. *Études de Physiologie et de Pathologie cérébrales. Des actions réflexes du cerveau.* Paris, 1876.

(2) Luys *Le Cerveau et ses fonctions.* Paris, 1876.

il la compare très-ingénieusement à celle qu'ont les substances phosphorescentes, qui continuent à rester brillantes alors que la source de lumière qui les a éclairées a déjà disparu. Il compare également cette sensibilité persistante à celle « d'une plaque de collodion sec, sur laquelle, plusieurs semaines après l'exposition à la lumière, on développe l'image latente qu'elle contient. On fait surgir ainsi des ébranlements persistants, on recueille un *souvenir* de soleil absent (1). »

Cet comparaison satisfait l'esprit; mais, nous le répétons, elle n'explique pas le rapport mystérieux entre l'état moléculaire du cerveau et les faits de la conscience, et on est toujours obligé d'admettre, avec Tyndall, qu'entre ces deux classes de phénomènes, il existe un abîme intellectuellement infranchissable (2).

Quoi qu'il en soit, il résulte de ces considérations que c'est pendant le repos que l'esprit emmagasine, féconde et mûrit les idées. Goethe, qui ne fut pas sans avoir observé ce fait, en tira des conclusions pratiques au moyen desquelles, pendant tout le cours de son existence laborieuse, il régla sa production intellectuelle. Quand cet « illus-

(1) Ouvr. cité, page 106.

(2) Voir à ce propos un article de M. Taine, intitulé « *Les Vibrations cérébrales et la Pensée* » dans lequel cet auteur essaie de préciser les termes de cette question si obscure. — *Revue philosophique*, janvier 1877.

tre égoïste » voyait éclore dans son esprit les germes de ses grandes conceptions philosophiques ou poétiques, il fuyait toute distraction telle que la lecture d'un journal ou la vue d'une gravure ; il surveillait ses sentiments, et évitait toute émotion pouvant nuire à l'équilibre de son esprit ; en un mot, il mettait tout en œuvre pour *économiser* les forces dont pouvait disposer son intelligence.

La Fontaine écrit sa première fable à 47 ans ; que fait-il jusqu'à cette époque ; il *flâne*, répond un auteur contemporain (Topffer), qui par ce mot humoristique, mais juste, peint admirablement la situation physique et morale dans laquelle doit se trouver l'homme d'études, et le genre de vie qu'il doit mener pour donner la mesure de ses forces (1). Certes, la lecture est bonne pour exciter à penser, pour donner des idées ; mais une fois les idées arrivées, la méditation longue et patiente, et on pourrait peut-être même ajouter la rêverie, sont nécessaires pour les développer et les mûrir. C'est la

(1) Léonard de Vinci, cette illustre victime de l'envie, avait été appelé à Milan, où il fut chargé de représenter la *Cène* pour le réfectoire des Dominicains. Le prieur, voyant le grand artiste rester des mois entiers sans mettre la main à l'œuvre et passer de longues journées étendu à l'écart dans l'attitude de la méditation, le tourmentait sans cesse ; puis il alla se plaindre au duc de Milan, qui manda Léonard, et lui demanda l'explication de sa conduite. Ce grand homme répondit qu'il était de ces artistes *qui font d'autant plus qu'ils travaillent moins*. Ensuite il se vengea du prieur en donnant ses traits à Judas dans le tableau de la *Cène*. Foissac — *Hygiène philosophique de l'âme*, page 480. Paris, 1860.

méthode que suivaient les philosophes grecs et tous les savants de l'antiquité (1).

A notre époque d'excitation intellectuelle à outrance, où le journalisme a remplacé les travaux de longue haleine, où la littérature devient affaire de commerce, et l'art, affaire d'industrie, le repos est peut-être la chose qui manque le plus à l'homme d'étude. Le poète et l'artiste ne connaissent plus ces longs et doux loisirs qui font éclore des chefs-d'œuvre. Le savant, distrait de mille manières par le milieu fiévreux dans lequel il est obligé de vivre, ne peut plus consacrer son existence à la poursuite d'une idée ou à la conquête d'une découverte. Tous ne peuvent même plus prendre le repos strictement nécessaire à la santé. Il faut en conclure qu'aujourd'hui plus que jamais, le repos hebdomadaire est aussi indispensable à l'homme de lettres qu'à l'ouvrier.

On croit assez facilement, dans les classes éclairées, que le repos périodique imposé à tous chaque semaine est bon pour les classes laborieuses, et que tout homme instruit est apte à juger s'il doit prendre du repos ou continuer à travailler. Nous ne craignons pas d'avancer que cette opinion est une pure illusion. En dehors des quelques développements que nous donnerons plus loin à cette ques-

(1) Cicéron se reposant à Tusculum, disait : *Se nunquam minus otiosum esse quam quum otiosus*, que jamais son oisiveté n'était plus laborieuse.

tion, il faut bien admettre que, si instruit qu'il puisse être, l'homme n'est jamais bon juge dans la direction de sa destinée. Outre, comme nous venons de le voir, qu'un jour de repos, strictement observé chaque semaine, peut produire une salubre influence sur le développement de l'intelligence, on ne peut pas savoir si un commencement de dégénérescence dans l'intimité des tissus n'est pas la conséquence d'une vie trop active. L'homme de lettres doit donc, aussi bien que l'ouvrier, se soumettre à cette discipline reconnue de tout temps bienfaisante pour la santé du corps et pour celle de l'âme.

D^r CH. BREUILLARD.

MUSÉE D'AVALLON

MOUVEMENT EN 1876

M É D A I L L I E R

DONS & ACQUISITIONS

Janvier.

M Magnien, propriétaire à Avallon, rue de Lyon.

Michael I, d. g. Portug. et Algarb. rex.

R *Publicæ utilitati*. 1829. 40 dans une couronne de
chêne.

Pièce de nécessité.

Michael I^{er}, etc.

R. x — 1831.

Don Pedro, fils de Jean VI, roi de Portugal, abdiqua en faveur de sa fille, Dona Maria, en laissant la régence à son frère Don Miguel, 1827; celui-ci s'empara du trône et régna jusqu'en 1833.

Faustin I^{er} empereur d'Haïti, 1850. Buste couronné.

R. Liberté. Indépendance. Ecu couronné renfermant un aigle au-dessous d'un palmier.

Geffrard, président, 1863. — Portrait, tête nue.

R. République d'Haïti. Faisceau d'armes. Au milieu, palmier et pique surmontée du bonnet phrygien.

Soulouque ou Faustin I^{er} voulut parodier en tout Napoléon I^{er}; il se fit élire empereur en 1848, eut à sa cour des grands officiers, des chambellans, des archi-chanceliers, fut renversé en 1859 par Geffrard, et mourut en France, 1867.

Et de plus, médaillon en bronze. Première décade du dix-neuvième siècle. L'empereur Napoléon I^{er}. Le comte Montalivet, ministre de l'intérieur. Décembre 1810. Andrieu.

M. Abel Candras, propriétaire à Guillon.

Gordien III en argent.

R. *Virtuti augusti*. Hercule debout; la dépouille du lion roulée sur le bras qui tient la massue s'appuyant sur la terre.

Genève. Gloire ou tautogramme. *Geneva civitas*. Mi partie de l'aigle impériale.

R. *Post tenebras lux*. G. 1551.

Théodore de Bèze, né à Vézelay, était alors intime-

ment lié avec Calvin, auquel il succéda en 1554 comme chef de la Réforme.

M. L'abbé Gally, président de la *Société d'Etudes*.

Sept médailles religieuses et un poids de Philippe III, roi d'Espagne.

M. Robert Baudenet, rue du Pas-Français, à Avallon.

Louis-le-Débonnaire, trouvé à Sceaux dans sa propriété.

Ludowicus imp. Croix droite, cantonnée de 4 points et renfermée dans un cercle.

R. Façade du temple avec degrés. Légende : *Xristiana religio*.

M. Bize, membre du Conseil municipal d'Avallon.

La médaille en argent qu'on attache au cou des enfants assistés des hospices de la Seine, et au revers le portrait de saint Vincent-de-Paul.

M. Chenal, de Sens, officier retraité.

Trouaille de 1873, au Champ-Bertrand, autrement dit Champ-de-César, à 4 k. de Sens, près de l'Yonne : 10 pièces romaines du Haut-Empire enfouies dans un terrain crayeux :

Caesar pont. max.

R. Autel de Lyon. (L'an 14 avant J. C.)

Ti. Caes. August. f. imperat. VIII.

Même revers. Tête bien conservée. On voit sur le devant de l'autel une couronne sur un trépied, et les palmes de la paix à droite et à gauche.

Néron, *Virtus Augusti*, pièce qui date de la première année du règne de ce prince, le dernier de la famille impériale.

Plusieurs monnaies semblables ont été trouvées à diverses reprises, dans notre ville, et prouvent l'ancienneté des premiers établissements romains fondés dans nos contrées.

M. Beaubonne, sous-intendant militaire à Maubeuge, a rapporté de l'expédition du Mexique quelques pièces curieuses, qu'il nous a cédées, entre autres celle du malheureux Maximilien, fusillé à Queretaro.

Imperio mexicano, 1864.

Est. lib. fed. de Zacategas, 1862.

Departemento de Jalisch, 1859. Vna quartilla. —

De la provincia de Nuova Vizcaya, 1822. —

En cette même année, Augustin Iturbide, général de l'armée espagnole, passa aux insurgés, s'empara de Mexico et se fit proclamer empereur sous le nom d'Augustin I^{er}, mais il fut renversé en 1823, et le Mexique se constitua en République fédérative.

MM. Poulin, Adolphe, et Poulin, Frédéric.

Ecu de Louis XVI, au génie, l'an 5 de la Liberté.
1793.

Ecu de Georges III, roi de la Grande-Bretagne. 1819.

Ecu de Louis I^{er}, roi de Bavière, 1832.

R. Couronne entre deux branches de chêne et d'olivier.

Médaille du concours régional de Reims. Exposition rétrospective. 1876.

MM. Fernand et Octave Houdaille, fils de M. Houdaille-Aubert, avocat ; l'un conseiller à la cour de Nancy, et l'autre juge de paix dans la même ville.

14 pièces.

La VII^e légion d'Antoine, trouvée, pour la troisième fois à Avallon, au fond du puits de la prison, quand on a reconstruit cet édifice en 1825.

Cette partie du *Castrum* ou retranchement romain avec le prétoire, le *Sacellum* et le cirque, occupaient tout l'emplacement du promontoire qui forme aujourd'hui la rue Bocquillot.

2 pièces d'argent de l'empereur Titus, fils de Vespasien, et sorties des fouilles de Pompeï, en 1810, sous le gouvernement de Joachim Murat, beau-frère de l'empereur et roi des Deux-Siciles.

3 consulaires en argent, trouvées sans doute dans l'enceinte de la ville avec les monnaies suivantes :

Germanicus, restitué par C. Caligula.

Nerva-Trajan.

G. B. Faustine mère.

Faustine jeune, femme de Marc-Aurèle.

Gordien III.

Petit bronze de Postume, au revers de la Monnaie.

Magnence avec le chrisme.

Autun. Souvenirs du Congrès archéologique. 42^e session. Septembre 1876.

3 pièces romaines trouvées en creusant les fondations de la caserne.

Tibère.

Au revers les lettres S.-C enfermées dans une couronne entourée de deux grénétis.

Tibère-Claude.

R. *Ceres Augusta*. La déesse, assise, tient à la main une poignée d'épis.

Magnence avec le magnifique revers de *Gloria Romanorum*.

Triens ou *tiers de sou d'or*, trouvé par un vigneron de Ste-Reine. Juin 1876.

Justinien, premier empereur d'Orient (527-565.)

R. La Victoire marchant à droite. *Victoria Augustoru. Nic.*

La facture de ces triens n'est pas celle des pièces de Justinien frappées à Constantinople. Elle se rapproche davantage des triens d'Anastase, qui, appartenant, à n'en pas douter, à certaines villes du midi de la Gaule, portent le cachet des monétaires gaulois du temps de Clovis (481-511), et souvent aussi des sigles bourguignons. Le même fait a pu se reproduire sous le règne de Clotaire I^{er}, fils de Clovis, qui a régné de 511 à 551; et,

ressemblance plus forte, la pièce qui nous occupe a été émise dans une ville dont les trois premières lettres commencent par *Nic*.

Pourquoi ne serait-ce pas Nice, *Nicæa* (Alpes-Maritimes), plutôt que Nicée en Bithynie, Nicopolis, dans le royaume du Pont, où il n'a point été frappé de monnaies en l'honneur de Justinien, tandis que la renommée de ce prince, à cause des victoires de Bélisaire, devait être florissante dans les villes maritimes de la Gaule non encore assujetties à la domination des Francs.

M. Ragon, agent-voyer à Joigny, notre ancien collègue de la *Société*.

Domitien, moyen bronze, trouvé, le 2 octobre 1876, dans les fouilles du ponceau de Cézy, situé sur le chemin vicinal n° 5 de Thèmes à Joigny, qui suit la voie romaine.

Un anonyme.

Médaille d'argent.

Sacrum æternæ concordiæ pignus. Mariage de Marie-Antoinette d'Autriche et du dauphin Louis, petit-fils du roi Louis XV, le 16 mai 1770.

La France et l'Autriche président à l'union du prince, âgé de 16 ans, et de la princesse, à peine âgée de 15 ans.

M. Lefebvre, architecte-voyer de la ville d'Avallon.

Deux pièces trouvées dans les fouilles, rue Basse-du-Rempart.

1°. Une seigneuriale assez curieuse : croix droite cantonnée de quatre points. Légende : *Divon. civit.*

Avers. Feuilles de houx, 4 annelets, *Joh.* à l'exergue.

Elle est de Jean I^{er} du Puy, évêque de Cahors, 1435-1438.

2° Denier de Henri III, roi de France et de Pologne, sans date.

Madame Guneau, petite-fille de M. Pichenot, ancien adjoint d'Avallon.

Médaille du Pape, décernée au général Levailant, 1849.

Pius IX restitutus Romæ, catholicis armis collatis. 1849.

Elle est recouverte d'une feuille d'or et accompagnée d'un *mezzo baiocco* argenté.

Levailant, originaire de Sézanne (Marne), est le fils du voyageur et naturaliste Levailant, qui, le premier, a donné une description exacte de l'Afrique centrale et de la girafe.

M. Ruaut, ancien élève du collège d'Avallon, au jour d'hui percepteur à Sennecey-le-Grand (Saône-et-Loire), a enrichi le Médaillier des 2 pièces suivantes :

1° Un grand bronze du second Empire.

R. 2 décembre 1852. Proclamation de l'Empire à l'Hôtel de-Ville de Paris. J. J. Berger, préfet de la Seine ; comte de Persigny, ministre de l'intérieur.

2° Souvenir du centenaire de l'empereur Napoléon I^{er}, 1769-1869.

R. Coussin doré sur lequel reposent l'épée, le chapeau le codé Napoléon et la croix de la Légion d'honneur.

M. Henri Defert, commis aux écritures de la Banque suisse, à Paris.

La médaille de bronze de Sainte-Hélène, connue sous le nom de médaille de chocolat, décernée par Napoléon III à tous les anciens militaires du premier Empire.

M. Ernest Gariel, propriétaire du château de Vassy, a fait don au Médaillier de plusieurs baronales fort rares provenant d'une trouvaille considérable, récemment faite :

Philippe II, surnommé Auguste (1188-1203).

Rex Filipus.

R. *Dedolis.* 2 exemplaires.

Déols, bourg du département de l'Indre près de Châteauroux.

Richard I^{er}, Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, 1189-1199.

Ricardus rex.

R. *Exolduni.*

Issoudun, ville du département de l'Indre ; Richard s'en était emparé, mais, à la mort de ce prince, Philippe-Auguste la réunit à la couronne.

Raoul III, 1199, seigneur de Châteauroux, corruption de Château-Raoul.

Radulfus.

R. *Xeliduni*, M. majuscule non fermé, un anneau.

Radulfus.

R. *Dedolis*. -- Deux exemplaires.

Vierzon, ancienne seigneurie, aujourd'hui chef-lieu de canton (Cher).

Virziona.

R. Fleur à deux branches figurant un H.

Hervé, nom d'un des plus anciens seigneurs de Vierzon.

Baudouin, évêque de Trèves.

Augusta Treverorum.

La ville de Trèves fut donnée à la Prusse en 1815.

Balduin' Trêvez. — Deux exemplaires.

Gien, denier et obole.

Saint-Mayeul, Souvigny, chef-lieu de canton (Allier), où sont les tombeaux des sires de Bourbon.

Obole trouvée lors des réparations de l'église Saint-Lazare, 1860, et restée jusqu'ici sans attribution. L'ouvrage de M. Poey d'Avant sur les monnaies seigneuriales, représente, à la planche XV^e, la figure d'un denier dont notre obole est la représentation fidèle.

Ramunos (Raymond); *Ramundus*).

Croix composée d'une fasce et de deux mitres ou étendards, et cantonnée d'un point au 2^e.

R. *Narbona*. Quatre annelets, au milieu, un point.

Les oboles connues sont en billon ; la nôtre est d'argent fin, mais rognée dans le pourtour. C'est donc, à n'en pas douter, une obole melgorienne ou de Melgueil, seigneurie du département de l'Hérault, au sud, qui aura remplacé le monnayage des évêques de Maguelonne.

Ceux-ci avaient leur résidence dans une petite île située à l'extrémité orientale de l'étang de Thau et fort

rapprochée du continent. Elle avait servi à protéger les Sarrasins et leurs rapines pendant les 8^e et 9^e siècles.

M. Boissy, propriétaire, à Sermizelles, de l'ancienne maison Fourrey, qui longe la route nouvelle d'Avallon à Paris et la voie romaine d'Agrippa, qui traverse le village. En défonçant le terrain de la cour pour en faire un jardin, les ouvriers ont mis à découvert des ossements humains ; un moyen bronze de l'empereur Claude et une pièce consulaire, déposés au Musée.

Cybèle tourelée et voilée, derrière la tête, *Ex a. pu.* (Ex argento publico).

R. C. Fabi. c. f. Bige conduit par la Victoire tenant une épée ; en avant du char, une cigogne.

Cette pièce a été frappée l'an 95 avant l'ère chrétienne.

ACQUISITIONS

Quatre sceaux en cuivre, avec poignée, et de grande dimension, provenant de la vente après décès d'un amateur de Bar-sur-Seine (Aube), et de celle de M. Varnier-Bara, autre collectionneur à Avize, près Epernay (Marne).

Edwardus, primogenitus regis Anglie, Scotie, Hibernie, dux Aquitanie.

Edouard, fils d'Edouard III, roi d'Angleterre, connu sous le nom de Prince Noir à cause de la couleur de son armure, assiste à la bataille de Crécy (1346), gagne la bataille de Poitiers (1356) fait prisonnier le roi Jean, est reconnu comme prince ou duc d'Aquitaine en 1363, et meurt un an avant son père (1376).

En 1359, avait lieu le traité de *Guillon* pour l'évacuation de la Bourgogne par les Anglais, moyennant une rançon de 2,000 moutons d'or.

Autre sceau de la même époque, représentant un roi

d'Angleterre, tenant le sceptre de la main droite, et, de la gauche, un globe surmonté d'une croix ; il est assis dans la même position que le roi Edouard. Les léopards figurent au-dessus du trône royal, puis viennent, par ordre, les blasons des douze principaux comtés d'Angleterre. Chacun d'eux a sa dénomination, mais elle est illisible.

Grand sceau de Henri V, roi d'Angleterre. Diamètre, 42 centimètres.

Henricus § Dei § gra § rex § Anglie § Sct § Francie § dux § Hibernie §

Ecussons d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande. Ce dernier pays n'était pas entièrement soumis aux Anglais ; les Irlandais, restés libres, avaient proclamé roi Edouard Bruce, qui ne fut vaincu et tué qu'en 1318 ; aussi le roi Henri prend seulement le titre de duc d'Irlande.

Henri V, roi d'Angleterre (1413-1422) gagne la bataille d'Azincourt (1415), s'allie à Isabeau de Bavière et à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne (1419), épouse, en 1420, Catherine, fille de Charles VI. Le traité de Troyes avait fait passer sur sa tête la couronne de France ; au milieu de ses succès, il meurt en 1422, en même temps que le pauvre roi Charles VI.

Les Français sont défaits en 1423, à la bataille de Cravant, par les Anglais unis aux Bourguignons, commandés par le sire de Beauvoir, comte de Chastellux.

Les fouilles pratiquées pour le chemin de fer d'Avallon à Cravant ont rendu au Musée d'Avallon des armes de toute sorte, enfouies avec les corps des guerriers morts dans cette rencontre.

Sceau de Charles VIII, roi de France (1483-1498).

Karolus, Dei gratia Francorum rex.

Le roi, assis, porte la main de justice et le sceptre.

Aux côtés du trône, deux dauphins, et, au-dessous, deux lionceaux.

Cette pièce, largement fouillée, est l'œuvre d'un artiste distingué.

Empreinte d'un sceau de la maison de Chastellux, donnée au Musée par M. le comte Henri de Chastellux, avec cette note : *Sigillum* de Beauvoir, seigneur de Thury, Bordeaux, grand'père du Maréchal Claude de Beauvoir, seigneur de Chastellux, né vers la fin du XV^e siècle.

Ce sceau est reproduit d'une manière admirable, les détails en sont d'un fini achevé :

Le lion héraldique tient le blason transversal, surmonté du pennon ou bannière de la famille des Chastellux ; le heaume porte une tête d'homme, à la couronne de comte, avec la devise gothique : (*A son plaisir.*) A droite, un faucon qui se dresse, les ailes étendues, et, à gauche, une branche de laurier.

Autre empreinte : *Sigillum Capituli vezeliussensis.*

Sainte Marie-Madeleine à genoux et tenant un vase rempli de parfums ; sur le devant, le Seigneur portant sa croix ; au-dessus, une banderole où se trouve inscrit le mot *Rabboni*, qui signifie : maître.

Les originaux de ces deux sceaux appartiennent à la maison de Chastellux.

DONS FAITS AU MUSÉE

M. Dodoz, président du Tribunal civil d'Avallon.

1° Hachette en jadéite, trouvée dans sa propriété de Sainte-Magnance.

2° Epoque mérovingienne. Epée franque en fer, à double tranchant, d'une longueur de 40 centimètres ; le bois qui la garnissait adhère encore à la soie : les traces du fourreau, recouvert d'écorce, se voient également ; un fort bourrelet en fer sépare le manche de la lame à dégagement.

Cette arme provient le Vieuxchâteau, où *M. Dodoz* possède des propriétés ; elle a été trouvée à la base d'une muraille reposant sur le roc, et qui formait un des côtés de l'habitation seigneuriale.

M. E. Odobé, imprimeur à Avallon.

Revue de l'Yonne, Année 1875.

M. Liégey, ancien percepteur, domicilié à Avallon, rue Porte Auxerroise.

Vitrine renfermant 63 papillons recueillis dans les environs de la ville et arrangés dans l'ordre le plus méthodique, avec les indications de nom, de genre, de famille, etc.

Ce sont bien les papillons de l'Avallonnais, et nous ne pouvons que remercier sincèrement *M. Liégey* d'avoir eu l'obligeance de rassembler ces papillons pour le Musée.

Il serait à souhaiter que nous eussions à notre disposition quelques cartons réunissant aussi les insectes de l'Avallonnais.

M. Louis Thierry, élève de rhétorique au collège d'Avallon.

Deux gravures de l'ancien Avallon ; l'une représente la partie antérieure du Grand-Cours avec ses rangées de tilleuls et les promeneurs en costume du temps de Louis XV ; et l'autre, l'extrémité orientale du Petit-Cours, ses quelques arbres et, vis à-vis, la tourelle ainsi que le mur de ville qui soutient le jardin, appartenant aujourd'hui à *M. Léon de Gouvenain*.

Cette dernière vue a été prise au bas du pavé qui mène à Cousin-la-Roche et dans un endroit, au bord du ruisseau Saint - Jean, qu'on nommait et qu'on nomme toujours la Chenevière.

Du reste, on voit encore la base de la croix, élevée de l'autre côté d'une maison assez importante, et la porte basse de ce logis porte cette inscription latine : *Pax huic domui*, ¹⁶⁹⁵ IHS Joseph Philipot.

Sur le piédestal de la croix, se lit encore :

Par l'ordre de maître Mathieu Croullé. Cette croix a été faite par moi, Joseph Philipot, maître tailleur de pierre à Avallon, et Barbe Patriat, sa fame.

Tout près de la Chenevière, dans les bâtiments de M. Eugène Nageotte, tanneur, il y avait une pêcherie, et sur la porte, cette devise : *Unco qui capiet capietur hamo*.

M. Lasserey, à L'Isle-sur-Serein, place de l'Eglise.

Scel de dame Isabel de Crux.

S' dame Isabel de Crux. Face au-dessus des armoiries composées de six hermelines, rangées 3, 2, 1, dans un écu triangulaire.

M. Morache, marchand de curiosités, Grande-Rue, à Avallon.

Mortier en métal de cloche, ayant appartenu aux Bussy, famille fort ancienne de Quarré-les-Tombes, alliée aux Chenal, aux Barbotte, aux Seguenot, aux Paqueau.

C'est à la mort de M. Paqueau, ex-secrétaire de la sous-préfecture d'Avallon, que cet ustensile a été vendu. Le décor en est riche ; guirlande de couronnes et de fleurs de lys. Armoiries : deux masses en croix, étoile en chef.

M. Fèvre, pépiniériste, rue de Paris, à Avallon.

Etrier ou sabot en fer, d'une énorme dimension, trouvé dans sa propriété de la Maladière.

Académie des Jeux-Floraux, à Toulouse.

Rapport par M. le comte de Toulouse-Lautrec, successeur de M. de Caumont, président de l'Institut des Provinces

Autre rapport sur le concours des ouvrages présentés aux Jeux-Floraux.

Souvenir du congrès scientifique tenu à Autun, en 1876, par M. Ch. Bigarne, de Beaune.

Notice sur quatre deniers blancs à restituer à Philippe de Rouvres, par M. Ernest Gariel.

Discours prononcé à la distribution des prix, août 1876, par M. Mynard, professeur au Collège d'Avallon.

MM. Adolphe et Frédéric Poulin, fils de M. Poulin, avoué, ont cédé au Musée le *Journal d'Avallon*, connu sous le nom d'*Affiches*.

Ce journal a commencé à paraître le 10 janvier 1808, et n'a cessé qu'à la fin de 1824. Nous avons conservé seulement les années 1808, 1814, 1815, 1816 et 1817 comme étant les plus curieuses à consulter. Nous y lisons que, dans l'année 1817, au mois de juin, le double-décaltre de mauvais froment, récolté pendant l'année 1816, qui fut constamment pluvieuse, s'est élevé à 43 francs, et celui d'orge à 9 fr. 70 c.

Le pain, et quel pain ! se vendait 90 c. le kilog. à

ceux qui pouvaient s'en procurer. Les prix de l'avoine, du foin et de la viande avaient monté dans les mêmes proportions ; heureusement que la récolte de 1817 fut assez bonne, et qu'à partir du mois d'août, le double-décalitre ne se vendit plus, en moyenne, que 6 fr. 50, et le kilog. de pain, 40 c.

Cette disette se faisait sentir après les invasions de 1814 et 1815, où les armées ennemies, encore répandues sur le sol de la France, consumaient blé, vin, fourrages et viande, presque à discrétion.

Blücher, général des armées prussiennes, en garnison à Châlons-sur-Marne, exigeait, tous les jours, douze bouteilles de Champagne pour le service de sa table.

Autun. *Souvenirs du Congrès archéologique*. 42^e session. Septembre 1876.

Deux objets en bronze trouvés par les terrassiers travaillant aux fondations de la caserne de la ville d'Autun.

La clé annulaire d'un coffret romain et la spatule destinée à offrir à la divinité, au commencement du repas, quelques grains de sel, et sur laquelle on brûlait, à la fin du repas, quelques grains d'encens. Au Musée.

M. Andoche Febvre a cédé au Musée une plaque en marbre enlevée, en 93, à la chapelle des Visitandines d'Avallon.

Ce marbre, qui a la forme d'un cœur, porte en tête

les armoiries de plusieurs familles qui intéressent également l'Avallonnais et le Nivernais. Ce sont les armées de la Platière et de Louise Danssienville; en effet, Anne de Jaucourt, fille de Hugues de Jaucourt, porta en dot la terre de Marrault à François de la Platière, baron d'Epoisses, et, de ce mariage, est née Marie de la Grange D'Arquian.

Telle est l'inscription suivant les contours du marbre poli :

Icy est déposé le cœur

de haute et puissante dame, dame Louise Danssienville marquise d'Espoisse, comtesse desbordes. de Marault, ourofier, montigny, St-Sulpice, St-Firmin, et autres lieux, laqu'elle par une singulière affection pour les S^{tes}-Marie dont elle est bienfaitrice et spécialement pour c^{te} communauté aux prières de laq^{le} elle a toujours eue une grande confiance pend' sa vie et espéré qu'elle les luy continuera encore après sa mort, cest pourquoy elle a désirée que son cœur y fut déposé aussitost après son décès arrivé le 19 mars 1704. ce qui a esté exécuté par les tendres soins de haute et puissante dame, dame Louise-Marie de la Grange darquian marquise de Béthune sœur de la très sérénissime reyne de pologne dame datours de la feüe reyne de France, comtesse de Selle, desbordes et autres lieux, sa niepce, et sa donatrice universelle veuve de haut et puissant seig^r m^{re} François marquis de béthune, chevalier commandeur des ordres du roy et son ambassadeur extraord^{re} tant en pologne queu suède, ce cher dépost fait le 3 avril 1704.

M. Chazelle, facteur d'orgues, rue de la Fontaine-Neuve.

Deux pierres sculptées ayant servi de dais à une

niche et provenant de la démolition de l'église Saint-Julien.

Ces débris sont les seuls qui nous restent de ce monument, rebâti au XVI^e siècle, et remarquable par l'élévation et la hardiesse de son clocher. Cette église fut vendue en 1793 comme propriété nationale, et la Municipalité d'alors en fit l'acquisition pour la raser et en former la place du Marché telle que nous la voyons aujourd'hui.

La descente des cloches a fourni à M. Mocquot dit la Guerre, fils d'André Mocquot, marchand de bois à Avallon, l'idée de son poème burlesque intitulé : *La prise de Saint-Julien*, opuscule en six chants, qui se retrouve dans presque toutes les vieilles bibliothèques avallonnaises.

RENSEIGNEMENTS

Fibule et vase en bronze trouvés dans les fouilles de la maison appartenant à M. L. Aubert-Charlut, et située à l'entrée de l'avenue de la gare du chemin de fer, à droite, près de l'emplacement de l'ancienne voie romaine.

M. Allongé, peintre distingué, établi depuis peu à Avallon, a fait l'acquisition de ces deux objets. Le vase, posé sur un pied, porte 20 c. de hauteur ; le calice va en s'élargissant ; on y voit les traces d'un couvercle et quatre filigranes formant l'épaisseur du rebord ; sur la panse, cercle de petites fleurs, etc., au-dessous, cordon de quintefeuilles enlacés.

Ce vase est des plus gracieux, et nous avons lieu d'espérer qu'il ne sortira pas de la localité. La fibule et le vase sont de la belle époque gallo-romaine et, par conséquent, du troisième siècle de l'ère chrétienne.

Dans la rue Saint-Martin, des terrassiers ont amené, parmi les terres d'une cave que l'on creusait derrière la Sous-Préfecture, un grand bronze de Marc Aurèle, avec l'*adlocutio* au revers ; excellente pièce, mais malheureusement ces ouvriers, dans leur ignorance, l'ont nettoyée avec des acides et lui ont enlevé toute valeur numismatique.

Un Vespasien en argent a été trouvé à Givry, à la pointe de terre où le Cousin et la Cure se réunissent. Plusieurs tombes ont déjà été mises à découvert en cet endroit : l'une d'elles, servant d'auge, gît encore sur le sol, près d'un puits et un peu au-dessus de l'église ; elle mesure près de deux mètres, et est plus large à un bout qu'à l'autre. Les cercueils en pierre rencontrés si fréquemment aux abords des villages de Givry, Voutenay, Saint-Moré, ont appartenu sans doute à des notabilités militaires, décédées au camp de Chora, établi sur la montagne qui domine la Cure, entre Givry et Saint-Moré. Presque tous renferment des débris de l'armure mérovingienne : agrafes, fibules, angon, plaque de ceinturon émaillée, hache en silex, hachette en jadéite, vraie miniature de trois centimètres de haut.

Ces différents objets sont déposés au Musée.

M. Aubry, principal du Collège d'Avallon, nous a remis une hache en silex poli, mais polie par le frottement des

cailloux roulés ; elle s'est trouvée sur un tas de pierres d'arkose destinées à l'empierrement de la route de Paris, et a été rapportée par un élève du Collège, André Pent, le 9 février 1865.

Poinçon en bronze, trouvé près de la maison Dangeville, en avant et à gauche de l'Étang-des-Minimes, entre la route de Lyon et celle de Sauvigny. Les travailleurs creusaient une cave, lorsque, parvenus au sol primitif, ils ont mis à découvert cet instrument évidemment romain et recouvert d'une belle patine. Dix centimètres de hauteur, anneau ornementé.

Sépulture des commencements du VI^e siècle trouvée à Thory, climat des Côtes-Renard, non loin de Tour-de-Pré.

Des carriers, en extrayant de la pierre, ont rencontré un caveau sépulcral effondré et qui, sans aucun doute, avait déjà été ouvert. Il ne contenait plus que de minces ossements, des tuiles à rebord de petite dimension, du bois noirci et une sorte de béton dans le fond du caveau et sur les côtés. Il renfermait, en outre, les objets suivants que nous avons recueillis :

Deux épingles à cheveux ayant dû appartenir à une jeune fille ;

Un style portant un cachet à son extrémité ;

Le pied d'un coffret en bronze d'un bon travail ;

Le cou d'un lacrymatoire en verre ;

Les débris de cinq vases d'une pâte fine et d'un genre nouveau pour le pays, avec reflets métalliques ;

Des clous, dont l'un mesure 12 c. ;

Des crochets variés et d'autres ferrements qui sont entrés dans la construction de ce caveau souterrain.

Il s'agit donc ici d'une sépulture par inhumation pouvant remonter à l'époque des enfants de Théodose, où les morts de distinction n'étaient déjà plus portés sur le bûcher, mais inhumés pieusement avec toutes les précautions du paganisme expirant.

On voit, dans l'église romane du village d'Annéot, deux tombes jumelles du XIII^e siècle, qui sont placées à l'entrée du sanctuaire.

Sur l'une, c'est un clerc, tête nue, couvert de son rochet,

Sur l'autre tombe, un chevalier, et non point un chevalier et sa dame, comme l'avait pensé Victor Petit.

Autour de la pierre de droite se lit difficilement :
à *Mon signor Gaulchier de Sceleini don deu ait lame.*
Amen. en l'an de grâce mil CC.... »

Le temps et les pieds des assistants à l'église ont rendu le reste de la légende indéchiffrable.

Mlle Thérèse Goupilleau a bien voulu esquisser les deux personnages pour le Musée.

Démolition du pressoir de M. Brenot aîné, rue Porte-Auxerroise. Le nouveau propriétaire désirant, à la place du pressoir, élever un bâtiment neuf et l'assainir par une cave, les ouvriers découvrirent l'entrée d'un passage souterrain conduisant à l'Hôtel Clugny, et, de là, à l'ancienne porte qui fermait la ville de ce côté. Ils trouvèrent, en outre, une marmite en fer, à trois pieds, avec anse; c'est l'*Olla* des anciens.

Hache en granit noir de Saint-Léger-Vauban.

Elle fut trouvée dans une rue d'Athie et donnée au Musée par M. Cuisinier, instituteur de cette commune.

Le Musée possède 38 haches de matières bien diverses, mais c'est le premier spécimen de nos roches granitiques.

Cachet d'un évêque d'Autun pendant la vacance du siège épiscopal de Lyon, trouvé à L'Isle, dans la maison de Mme Amyot, qui appartenait autrefois à l'évêché d'Autun.

Cette maison, située dans le haut du pays, est occupée par M. Magdelénat, d'Avallon, ancien professeur du Lycée de Sens.

Sceau d'un doyen de la Collégiale d'Avallon, chez M. Simon, tailleur à Vézelay.

S. Robti Poissomet, decanus Aballon. eccli.

La Vierge et l'Enfant.

Devise des Montalembert, au château de Laroche-en-Brenil :

Ferrum fero, ferro feror.

Devise de la famille de Lichy.

Plusieurs membres de cette famille ont été élevés à Avallon, chez leur tante, Madame de Mouron, sœur de l'abbé de Naisey.

Lichy de Lichy

Aussi brave qu'Henry.

C'est Henri IV lui-même qui a fourni la devise au dernier descendant de cette maison, qui servait dans l'armée royale, et dont tous les autres membres avaient succombé dans les guerres de cette époque si tourmentée.

La famille de Lenfernat, demeurant à Montillot, porte d'azur à trois losanges d'or, et a pour devise :

Qui fait bien, l'enfer n'a ;

Qui mal fait, l'enfer a.

Marie-Louise, femme de Georges Odon de Lenfernat, était grand'tante de M^e Marie, député et avocat distingué, originaire du département de l'Yonne.

Louis d'Anssienville de Bourdillon, dont la devise, accompagnée de trois dés, était ainsi conçue :

Ut sors volet.

Epitaphe de Louis d'Anssienville dans la chapelle du
château d'Epoisses.

« Passant, vois ce héros, Mars en a pris le cœur,
Minerve la langue, le ciel l'esprit. 1652.
Sa femme fut le miracle de son siècle,
le phénix de son sexe et le parangon
des épouses fidèles. 1639. »

Croix d'Annay-la-Côte.

In honore Xpi
In cruce morientis
Hāc erexerunt
Isaac Mynard
Hujus loci maior
Eius que piissima uxor
Quorum memoria
In benedictione sit
1658.

Autre croix.

Signum salutis hāc erexit Mynard hujus loci prb.
(Presbyter) *stationemque quot annis fieri optavit.*
-- Venez à moi vous tous qui labourez et qui êtes
chargés, et je vous soulagerai. 1612.

On voit dans l'église d'Annay cette singulière inscription gravée sur une tombe en pierres, en avant du banc d'œuvre :

Cette tonbe apartien
a pierre Gueutin, vigneron,
et a sa famme Anne Benard.

Faite ce 12 octobre.

Les autres Gueutin
ni on ancun droit

1734.

SOUVENIRS D'AVALLON

1666. Etablissement de la promenade de la Petite-Porte. Elle est replantée en 1789.
1714. Les Chevaliers de l'Arquebuse acquièrent, moyennant 500 fr., un jardin et un cabinet proche le grand cimetière.
1716. Achat fait à Paris de cent jetons de cuivre rouge destinés à la Chambre de l'Hôtel-de-Ville. Signé : Seguenot, Champion, Chausson, procureur du roi.
1722. Achèvement du Grand-Cours ; il est replanté en 1780, la partie basse date de 1709.
1740. 25 images ont été achetées, aux frais de la ville, par M. Comynet, pour être données en prix aux élèves du Collège.
1745. Première distribution des prix. Régal à l'Hôtel-de-Ville : vin, biscuits, massepains.

1746. Seconde distribution. La dépense totale s'est élevée à 400 livres 7 sous.
1747. Les Fontaines Neuves au bas de la Morlande ont été établies sous la magistrature de Jean-Claude Arthault, et exécutées par Caristie père.
1765. Cirque romain ou amphithéâtre, dont les sièges en pierre ont été retrouvés, à 22 pieds de profondeur, à gauche, proche la Petite-Porte. (Grange des dîmes, aujourd'hui maisons Radot et Moreau).
1767. A partir de cette année, Avallon fut éclairé aux lanternes ; les réverbères les ont remplacés en 1788.
1768. Le chemin des Châtelaines, depuis le Pont, fut exécuté en cette année, par M. Caristie le père.
1770. La porte massive qui conduisait à Cousin-la-Roche et à Cousin-le-Pont a été détruite vers l'an 1770, et les deux piliers en pierre que nous voyons, à la sortie de la rue Rocquillot, l'ont remplacée.
1783. La Porte-Auxerroise détruite ; elle menait à Auxerre par les Arpannas, Sardole, Lucy-le-Bois.
1790. La Grande-Porte ou Porte de Dijon-Autun, appelée aussi Bicêtre, démolie en 1790.
1796. L'an 4 de la République, fut ouverte la rue de la Vachère, qui n'était autrefois qu'une ruelle sale et étroite.

1815. Terre-plain vis-à-vis le chemin de la Fontaine-Neuve, exécuté sous la mairie de M. le baron Nérin.
1818. Boulevard faisant suite à droite, construit sur les anciens fossés de la ville et dû à la persévérance de M. de Gouvenain aîné.

BARDIN.

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Liste des Membres de la Société.....	V
— Membres du Bureau.....	XI
Le Vault-de-Lugny en 1609, par M. Raudot.....	1
La Paroisse Saint-Martin d'Avallon, par M. M. Gally.....	13
Notice statistique et historique sur la commune de Lichères, par M. le comte Henri de Chastellux.....	55
Physiologie du Repos (suite), par M. le D ^r Ch. Breuillard....	68
Musée d'Avallon, par M. Bardin.	
Mouvement du Médaillier en 1876.....	94
Acquisitions.....	103
Dons.....	108
Renseignements.....	115
Souvenirs d'Avallon.....	123